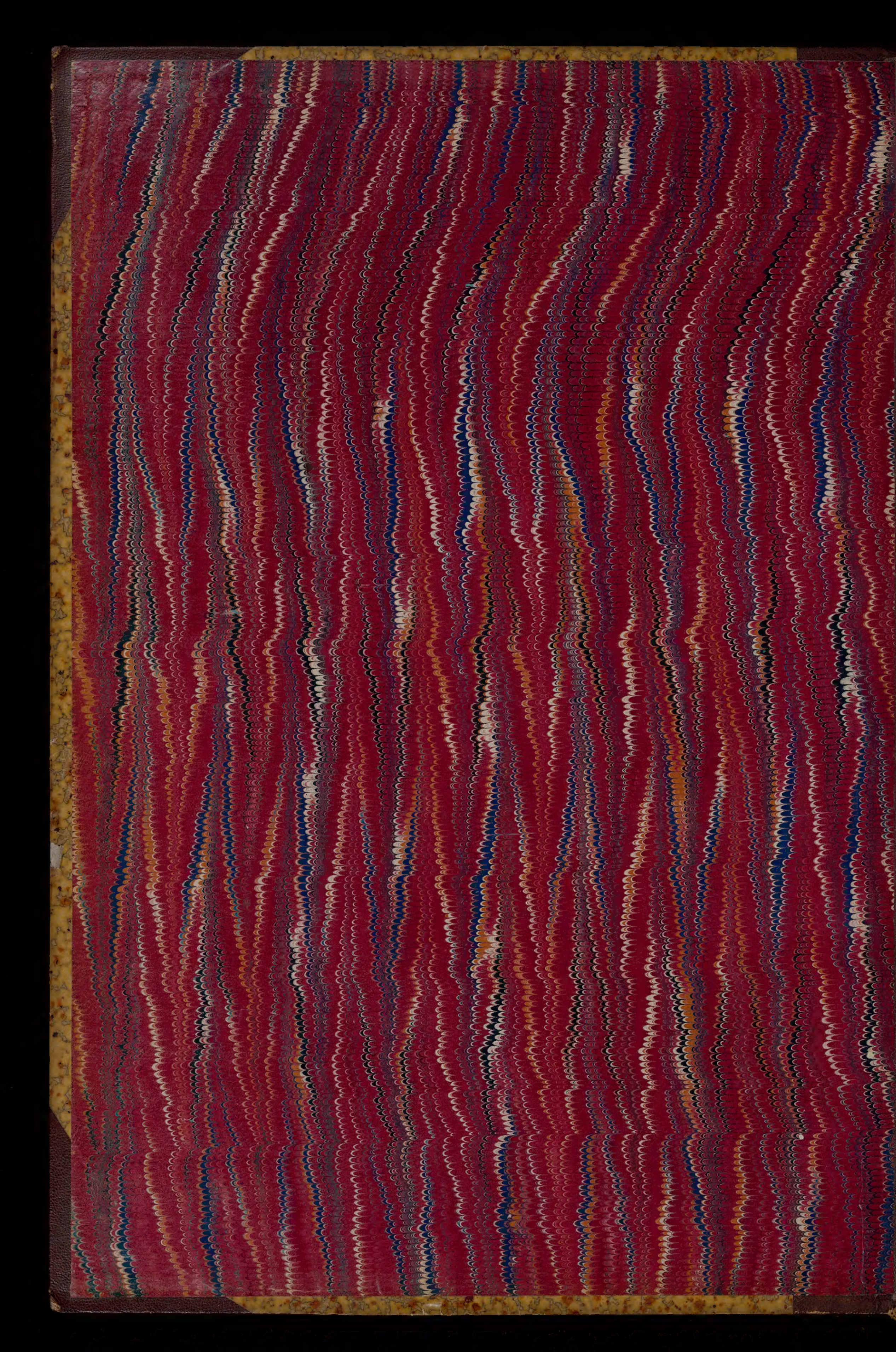
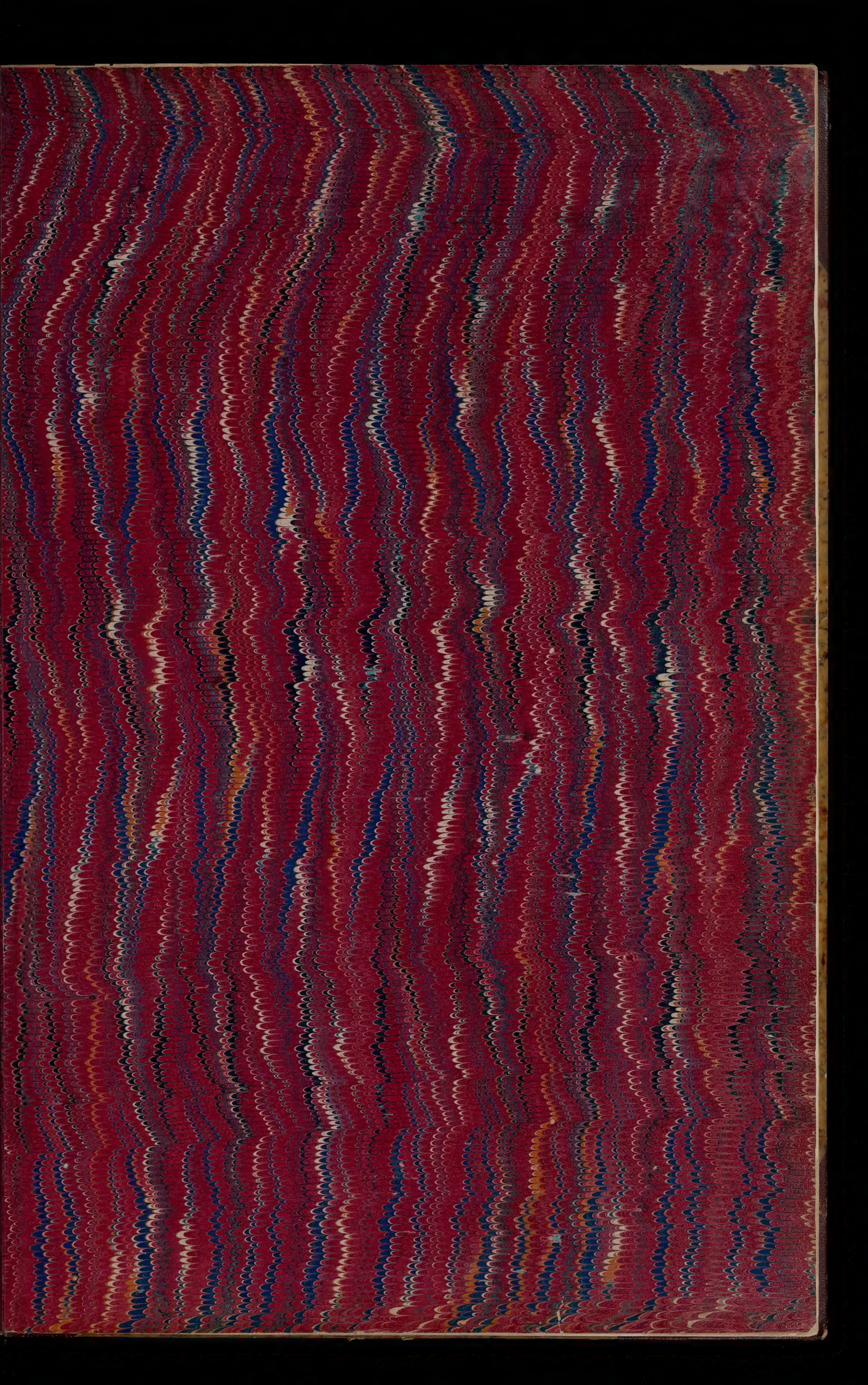




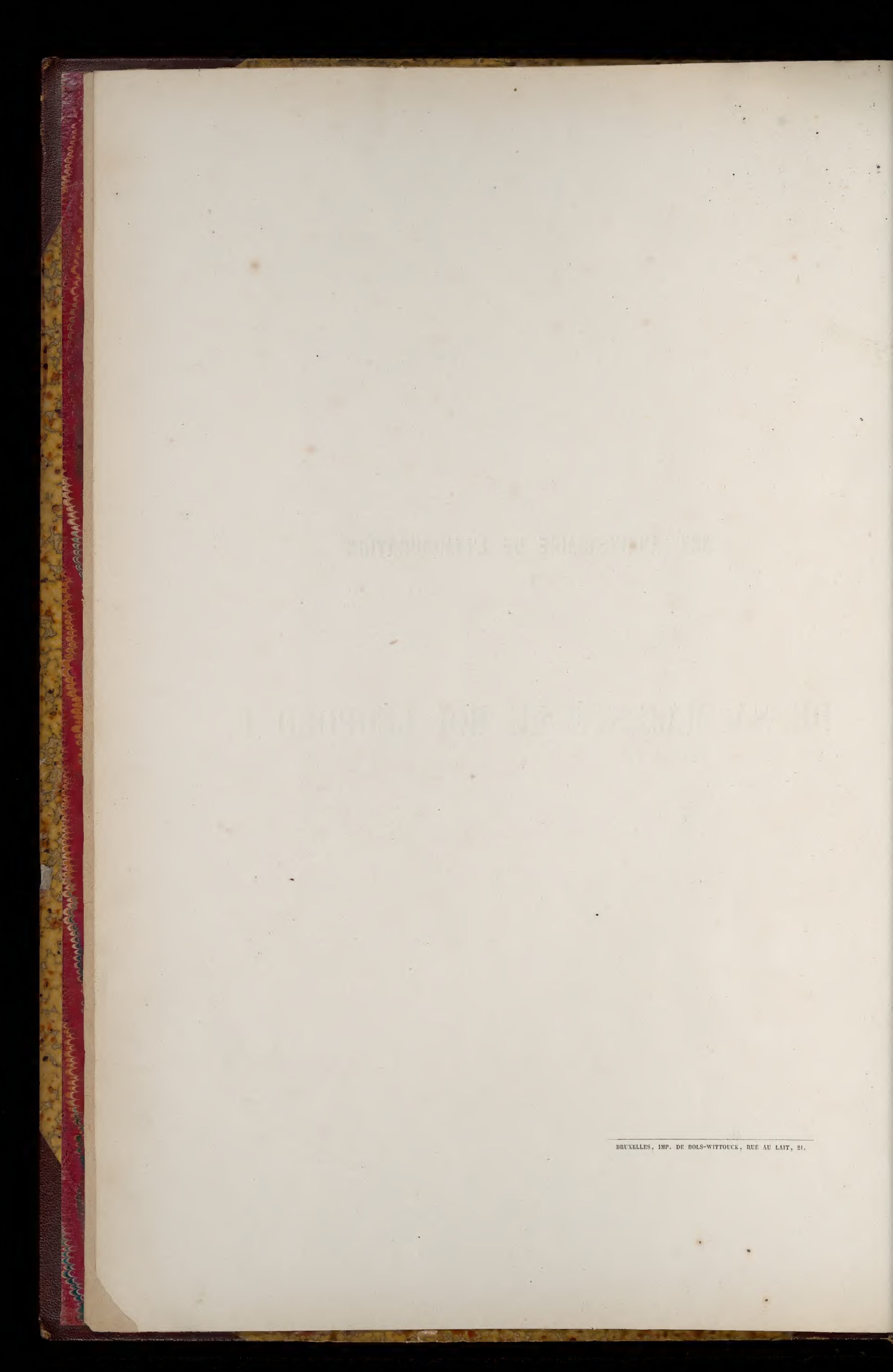


FV
Léopold I

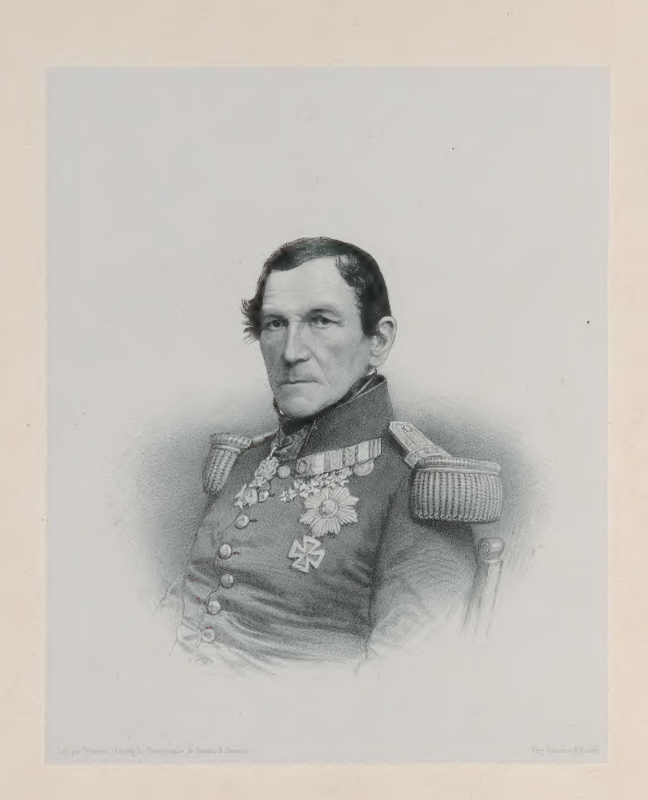
41 pp.
1 portrait
24 pls. (y compris titre-frontispice).

XXVᴱ ANNIVERSAIRE DE L'INAUGURATION

DE SA MAJESTÉ LE ROI LÉOPOLD Iᴱᴿ.



BRUXELLES, IMP. DE BOLS-WITTOUCK, RUE AU LAIT, 21.

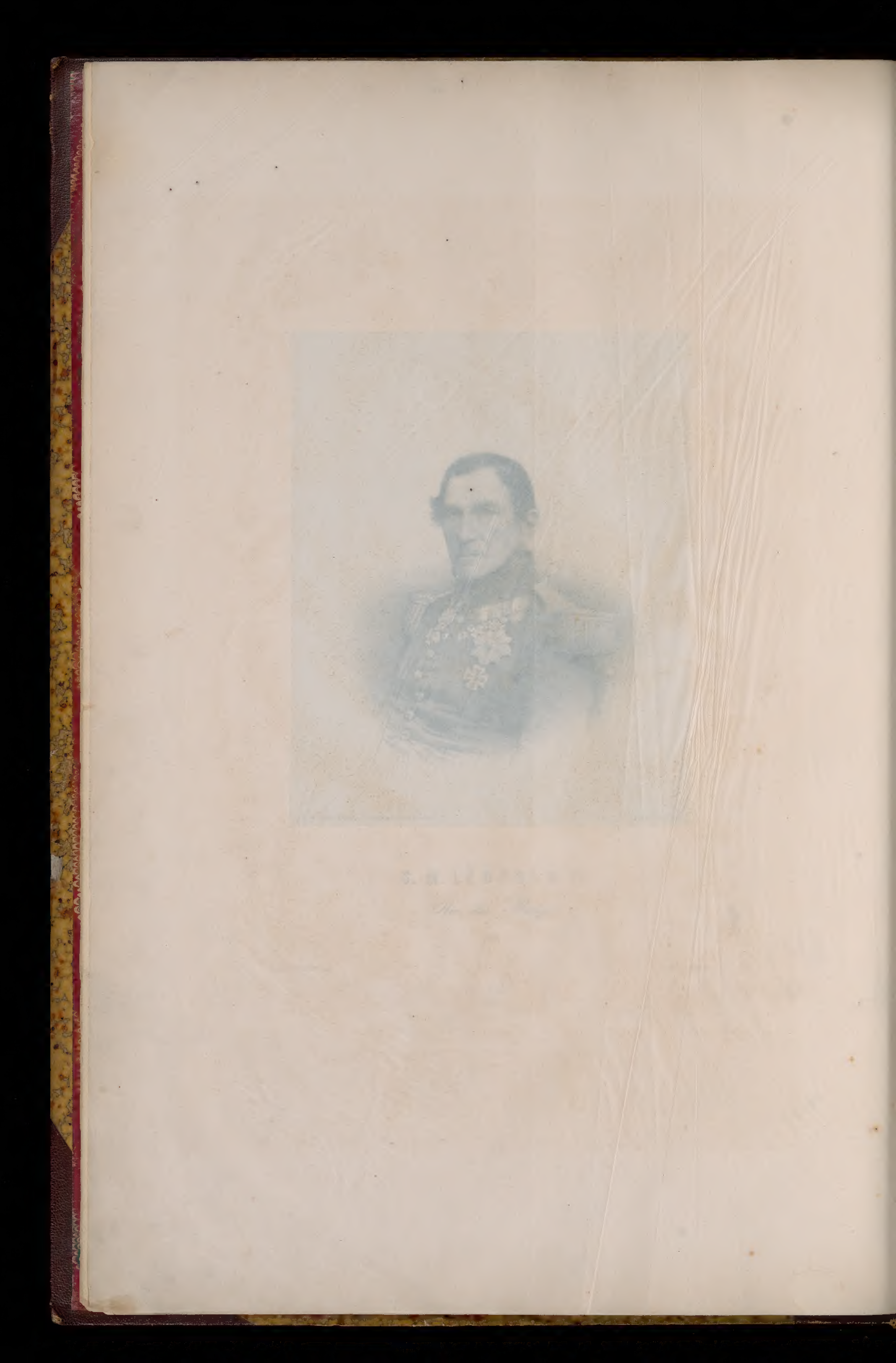


S. M. LÉOPOLD Ier

Roi des Belges.

1856







CÉRÉMONIES ET FÊTES

QUI ONT EU LIEU A BRUXELLES, DU 21 AU 23 JUILLET 1856,

A L'OCCASION

DU XXVE ANNIVERSAIRE DE L'INAUGURATION

DE SA MAJESTÉ LE ROI LÉOPOLD IER,

PRÉCÉDÉ

d'un Résumé historique des vingt-cinq premières années du Règne du Roi, par André VAN HASSELT.



BRUXELLES,

JULES GÉRUZET, ÉDITEUR, RUE DE L'ÉCUYER, 27.

1856.

A

S. M. LÉOPOLD Ier, ROI DES BELGES.

Sire,

C'est avec le plus profond respect que je dépose aux pieds de Votre Majesté ce Livre, relation des Cérémonies et des Fêtes qui ont signalé la journée du 21 Juillet 1856.

Cette journée constitue une des dates les plus belles de nos annales : elle forme, dans l'histoire de notre indépendance nationale et de notre établissement constitutionnel, une première période, période de paix, de prospérité et de développement matériel et moral, écoulée à l'ombre de cette royauté, qui doit à Votre Majesté un éclat auquel les peuples étrangers rendent hommage, et qui est devenue, grâce à Vous, Sire, un principe auquel resteront attachés à toujours le respect et l'affection des Belges; car elle est la plus sûre garantie du maintien de leurs institutions.

Si le souvenir de la manifestation nationale du 21 Juillet est fait pour rester gravé profondément dans la mémoire de la génération actuelle, il est de notre devoir à nous, qui en avons été témoins, de transmettre aux générations à venir, le récit de cette mémorable journée. Tel est le but de cette publication.

Je m'estimerais heureux, Sire, si cette œuvre pouvait concourir à donner à nos descendants une idée de l'enthousiasme d'un peuple entier offrant à Son Souverain le témoignage de sa reconnaissance et de sa respectueuse affection, et si, par la fidélité du récit, elle pouvait n'être pas tout-à-fait indigne de l'attention de Votre Majesté.

Je suis, Sire, avec le plus profond respect,

de VOTRE MAJESTÉ

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

JULES GÉRUZET.

I

RÉSUMÉ HISTORIQUE DES VINGT-CINQ PREMIÈRES ANNÉES DU RÈGNE DE S. M. LÉOPOLD Ier.

(1831 - 1856.)

Lorsque s'opéra, en 1830, le démembrement du royaume des Pays-Bas, l'Europe était loin d'être unanime à croire qu'un long avenir fût assuré à la nouvelle nationalité qui aspirait à prendre sa place dans le monde.

La constitution de ce royaume, formé de deux peuples que des convenances politiques avaient unis en 1814, sans les avoir consultés, reposait sur une idée, belle peut-être en principe, mais dont la réalisation devait nécessairement être entravée par un grand nombre de difficultés insurmontables. Sans doute, l'établissement d'une communauté entre deux pays, dont l'un se distingue si éminemment par son génie industriel, et dont l'autre n'en est plus à devoir fournir les preuves de l'incontestable supériorité de son génie commercial; la réunion de la Belgique, avec sa population si laborieuse, si active, si habile dans tous les genres d'industrie, et de la Néerlande, avec ses colonies si riches et ses ports dont les relations s'étendent sur tous les points du globe; en un mot, la création d'un État ayant en lui-même assez d'éléments de prospérité pour vivre de sa vie propre, et par lui-même assez de solidité pour maintenir son indépendance, — fut une combinaison faite pour séduire beaucoup d'intelligences politiques. Mais ces intelligences, si hautes qu'elles fussent, négligèrent de compter avec les faits. Car, bien que les deux nationalités qu'il s'agissait d'unir, se rappelassent qu'elles étaient filles de cette grande famille germanique par laquelle le monde européen fut régénéré, elles s'étaient développées dans des directions toutes différentes.

La Néerlande avait, depuis le XVIe siècle, formé une république indépendante, à laquelle rien n'avait manqué, ni la gloire, ni la grandeur, ni la puissance, ni une prospérité dont il n'y a peut-être pas d'exemple dans l'histoire moderne. Elle avait lutté avec les États les plus formidables du monde : elle avait pris à l'Espagne les mers et les Indes; elle avait dominé tous les océans; elle avait tenu en échec la France de Louis XIV, et donné un roi au trône de l'Angleterre, après avoir longtemps disputé à ce royaume la suprématie maritime; elle avait pris part, soit avec ses flottes, soit comme négociatrice, à tous les événements militaires ou politiques dont l'Europe a été le théâtre pendant deux siècles.

Tout autres avaient été les destinées de la Belgique. Attachée à l'Espagne depuis Charles-Quint, à l'Autriche

depuis la paix d'Utrecht, elle n'avait été, à dater du XVIe siècle, qu'une sorte de terre de réserve que ces puissances s'étaient habituées à céder fragment par fragment, comme appoint à tous les traités qu'elles avaient été forcées de conclure avec les États voisins. Elle avait vu son commerce anéanti par le traité de Munster en 1648, par celui de la Barrière en 1715, par celui de Vienne en 1731; elle avait vu toutes les sources de sa prospérité taries, sa nationalité étouffée, son esprit public endormi. En 1795, elle avait été annexée à la France, dont elle partagea les destinées jusqu'en 1814. Placée successivement sous des influences si diverses, elle n'avait, depuis trois siècles, fait preuve d'existence nationale que par les toiles de ses peintres, par les marbres de ses sculpteurs, par les chants de ses musiciens, et par l'épée de ses soldats que tous les champs de bataille de l'Europe, depuis la guerre de trente ans jusqu'aux dernières luttes continentales, avaient vus tomber glorieusement, mais pour des causes et pour des intérêts qui n'étaient point ceux de leur patrie.

Ainsi séparés depuis trois siècles, mais faits pour s'aimer et s'estimer l'un l'autre, les deux peuples s'étaient formé des habitudes et des idées différentes; ils avaient vécu sous des institutions qui n'avaient aucune analogie entre elles; ils professaient d'autres convictions religieuses, et le fil de leurs traditions communes était rompu. Cependant, les unir politiquement par un lien administratif eût été chose praticable peut-être. Mais les fondre l'un dans l'autre, comme le voulait l'esprit des traités de 1814, c'était une œuvre presque au-dessus des forces humaines, une œuvre que les siècles seuls eussent été capables d'accomplir. A Dieu ne plaise que nous ayons l'intention de représenter le gouvernement issu des événements de 1814, comme ayant cherché à froisser, de propos délibéré, les sentiments et les convictions de la nationalité belge, en s'appliquant à réaliser cette fusion. Aujourd'hui que le temps des récriminations est loin de nous et que les passions d'une autre époque sont éteintes, l'histoire peut juger, avec plus de calme, de sang-froid et d'impartialité, le pouvoir d'alors. Elle dira, sans doute, que le gouvernement des Pays-Bas n'a eu qu'un tort, celui de n'avoir pas été aussi fort que le temps.

Il n'entre pas dans notre cadre de rappeler les faits qui accompagnèrent le mouvement populaire dont les provinces méridionales du royaume des Pays-Bas furent le théâtre en 1830. Qu'il nous suffise de dire qu'il fut opéré avec une unanimité qui ne pouvait laisser le moindre doute sur le caractère vraiment national de cette insurrection, ou, pour mieux dire, de cette protestation contre un ordre de choses établi sans le consentement du pays, et surtout avec la ferme intention de ne blesser en rien les principes généraux sur lesquels repose l'édifice des États européens. Car le peuple belge n'avait en vue que d'établir son autonomie, sauf à tendre ensuite à la Néerlande, son ancienne associée, une main loyale et fraternelle, qui, depuis, a été loyalement et fraternellement acceptée et serrée.

Dès le 25 septembre 1830, un gouvernement provisoire s'organisa, qui convoqua, par son arrêté du 4 octobre suivant, un Congrès national, destiné à rédiger le pacte constitutionnel du pays et à se prononcer sur la forme du gouvernement qu'on adopterait. Cette assemblée ouvrait ses séances le 10 novembre; elle proclama, le 18, l'indépendance de la Belgique; elle décida, le 22, que la forme du gouvernement sera monarchique; puis elle se mit à élaborer cette charte, qui a fait pendant vingt-cinq ans la force, la vie et l'orgueil de la patrie. Le 7 février, elle termina ce travail, édifice de notre nouvel ordre social, au fronton duquel elle ne craignit pas d'inscrire la liberté de la presse, celle de l'enseignement, celle d'association et celle des cultes, et qui, debout depuis un quart de siècle, a gardé intacte jusqu'à la moindre de ses pierres.

Dès lors, il fallut pourvoir à l'élection du chef de l'État. Un moment, le Congrès sembla se partager entre le duc de Nemours et le duc de Leuchtenberg. Mais le choix du premier de ces princes ne pouvait être ratifié par l'Europe, et le choix du second ne pouvait l'être par la France. D'ailleurs, la candidature de l'un et celle de l'autre avaient été formellement exclues par la conférence de Londres. Aussi, quand un nombre assez important de voix se furent prononcées en faveur du duc de Nemours, le roi Louis-Philippe ne crut pas devoir accepter pour son fils la couronne de Belgique.

Les mêmes obstacles politiques ne s'opposaient point à la candidature d'un prince à qui les grandes puissances de l'Europe avaient naguère offert le trône de la Grèce, mais qui avait refusé cette souveraineté, après avoir essayé vainement d'obtenir pour les Hellènes une délimitation territoriale qu'il jugeait indispensable à la viabilité du nouvel État : ce prince était Léopold-Georges-Chrétien-Frédéric de Saxe-Cobourg-Gotha, né le 16 décembre 1790. Destiné par l'empereur Léopold II, qui lui avait servi de parrain, à prendre un jour une haute position dans les armées autrichiennes, il avait dirigé de bonne heure ses études vers les sciences exactes. Il s'était initié en même temps à la connaissance des langues, de l'histoire et de l'économie politique. Les arts l'avaient aussi occupé, surtout la musique et le dessin. Enfant encore, il avait vu passer sur l'Allemagne les orages des formidables guerres que Napoléon y promena. A l'âge de dix-sept ans, il avait vu confisquer le duché paternel par l'empereur des Français, et, désormais en quelque sorte exclu de la vaste patrie allemande, il s'était tourné vers la Russie, à laquelle il était d'ailleurs attaché par l'union de sa sœur Henriette-Ulrique avec le grand-duc Constantin. En 1808, il avait accompagné l'empereur Alexandre au congrès d'Erfurt; mais il s'était bientôt vu forcé de résigner la haute position militaire qu'il tenait de ce souverain, par la crainte de voir son frère, le prince régnant de Saxe-Cobourg, dépouillé derechef de ses États, dans la jouissance desquels il avait été remis par le traité de Tilsit. Rentré dans les domaines de ses pères, il s'était remis avec plus d'ardeur que jamais aux sévères études qui l'avaient absorbé naguère. A la vérité, les événements de 1812 l'avaient fait songer à reprendre la carrière des armes; mais il avait renoncé à ce projet pour appliquer ailleurs son activité, en visitant successivement l'Autriche, la Suisse et l'Italie, et en étudiant ces pays au point de vue de leurs mœurs et de leur importance stratégique. Après la retraite de Russie, il avait repris sa place dans les armées russes et mêlé son nom aux mémorables journées de Lutzen et de Bautzen. Pendant une grande partie de la campagne de 1813, il a été presque chaque jour en face de l'ennemi. Pendant celle de 1814, il avait fait partie de l'avant-garde russe, et avait pris part aux combats de Brienne, d'Arcis-sur-Aube et de la Fère-Champenoise, donnant partout des preuves de sa valeur personnelle et de son intelligence militaire. Après la première abdication de Napoléon, il avait accompagné l'empereur Alexandre à Londres, et su captiver, par les qualités brillantes de son esprit, Charlotte-Auguste, héritière des trois royaumes. Le 2 mai 1816, il avait épousé cette belle princesse, que la mort lui ravit l'année suivante. Depuis, il avait vécu dans une retraite profonde, se réfugiant dans le culte des arts et des sciences, auquel il avait consacré les premières années de sa jeunesse. Mais il n'était point pour cela resté étranger à l'étude du mouvement des idées qui, dès cette époque, avaient commencé à germer en Europe, des aspirations nationales qui avaient commencé à se manifester, des besoins sociaux des peuples, et surtout de la pratique constitutionnelle, dont l'Angleterre est une école si pleine d'enseignements. C'est au milieu de ces préoccupations qu'était venue le surprendre l'offre des grandes puissances, lorsque, au commencement de 1831, elles eurent conçu l'idée d'ériger la Grèce en royaume indépendant.

Sans doute, il eût été difficile à la Belgique de trouver à placer sur le trône qu'elle venait d'établir, un prince mieux préparé aux destinées qui l'attendaient, et mieux fait pour assurer l'existence du nouvel État, pour comprendre le jeu des institutions que le futur royaume s'était données, et pour développer les germes de prospérité et d'avenir qui abondaient chez un peuple dont le passé avait été si glorieux et dont l'énergie s'était retrempée dans l'idée de son indépendance et de son unité nationale.

D'ailleurs, le choix du prince Léopold présentait à la fois à la France et à l'Angleterre, toutes les garanties désirables, et il assurait en même temps à la Belgique l'appui de ces deux grands royaumes.

Aussi, le Congrès national lui offrit solennellement la couronne, le 22 avril 1831, et le proclama Roi des Belges, le 4 juin suivant.

Que dirons-nous de l'enthousiasme avec lequel le nouveau Souverain fut accueilli par la nation? Ce fut une véritable marche triomphale, depuis le moment où il mit le pied sur le sol belge, jusqu'au moment où il descendit au château de Laeken. Le 21 juillet, il fit son entrée solennelle à Bruxelles, et prêta, sur la place Royale, en présence des représentants légaux de la nation, le serment d'observer la Constitution et les lois

du peuple belge, de maintenir l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire : serment fait de bronze, et dont vingt-cinq années n'ont pas effacé une seule lettre. Dans cette circonstance solennelle, il adressa au pays quelques belles et patriotiques paroles, parmi lesquelles on nous permettra de rappeler ce mémorable passage : « Je n'ai accepté la couronne que vous m'avez offerte, qu'en vue de remplir une tâche aussi noble » qu'utile, celle d'être appelé à consolider les institutions d'un peuple libre et généreux, et de maintenir » son indépendance. Mon cœur ne connaît d'autre ambition que celle de vous voir heureux. » Ces loyales pensées, le Roi Léopold s'est appliqué, pendant un quart de siècle, à les traduire en faits, et l'histoire ne manquera pas de dire un jour à quel point il y a réussi.

Mais bientôt une suite d'événements inattendus vinrent donner une consécration nouvelle à notre jeune royauté : ce fut celle des périls.

Pendant que la nation tout entière célèbre avec allégresse l'avénement du prince à qui elle a confié ses destinées, pendant que le Souverain visite les villes principales du pays, — le Roi des Pays-Bas, croyant devoir soutenir par la force des armes les droits qu'il tenait des traités de 1815, envahit tout à coup nos provinces par tous les points à la fois, en y lançant des forces triples de celles que le pays peut lui opposer en ce moment. A la première nouvelle de cette attaque, le Roi Léopold se transporte au quartier-général de l'armée de l'Escaut, et, durant la courte campagne qui y succède, soldat et général tout ensemble, il donne chaque jour des preuves de son courage, de son sang-froid et de ses connaissances stratégiques. Se plaçant à la tête du corps de l'Escaut, il se multiplie partout où le danger se présente. Dans une proclamation adressée à la nation le 4 août, il avait dit : « Chacun fera son devoir. Belge comme vous, je défendrai la » Belgique. » Et, certes, personne ne fit son devoir mieux que lui. Si, à l'aide des forces insuffisantes dont il disposait, il ne put assurer le succès à nos armes, au moins il sauva l'honneur du drapeau belge. Il resta le dernier l'épée à la main; et ce fut le cœur navré de douleur, qu'il dut laisser à une armée française le soin de rétablir les choses dans l'état où elles étaient avant l'invasion néerlandaise.

Loin de diminuer la popularité que le Roi s'était conciliée dès le premier abord, les événements désastreux dont le pays venait d'être témoin ne firent que la consolider, et ils donnèrent à sa jeune royauté une consécration nouvelle et des droits nouveaux à la reconnaissance du pays.

Maintenant, il faut songer à réorganiser les forces vives de la nation. Dans ce travail, le Roi déploie derechef la prodigieuse activité qu'il a montrée à la tête des troupes nationales. Son gouvernement obtient des Chambres législatives l'autorisation de prendre au service de l'État un certain nombre d'officiers étrangers, à l'aide desquels il reconstitue l'armée, qui, en moins d'une année, est portée à cent mille hommes, prêts à entrer en campagne. L'industrie et le commerce, encore souffrants de la crise que la Belgique subit depuis un an, attirent aussi l'attention du Souverain. Il visite les principaux centres manufacturiers, s'enquiert partout des besoins et recueille partout des lumières. Il envoie des agents commerciaux dans les différentes parties du monde. Et, tandis qu'il prend ainsi à cœur tout ce qui peut concourir à favoriser et à développer la prospérité du pays, il n'oublie pas les arts, qui, depuis, le xve siècle, ont donné à la Belgique ses plus beaux titres de gloire. De cette façon, il rassemble un à un tous les intérêts, tous les souvenirs, tous les légitimes orgueils de la nation, pour les rattacher à cette grande unité qui est la patrie. En un mot, il se dévoue tout entier à ce grand labeur d'un règne si merveilleusement rempli : grand labeur, en vérité; car non-seulement il fallait à la fois faire face à la question extérieure, qui, toujours discutée, restait toujours en suspens, la Néerlande ne pouvant se résigner à accepter les bases de séparation du 27 janvier 1831, proposées aux deux pays par les grandes puissances; mais encore il fallait traduire en lois organiques tous les principes constitutionnels que le Congrès avait déposés dans la charte élaborée par lui.

Dans ces entrefaites, la conférence de Londres, résolue à trancher définitivement les difficultés qui continuaient à faire obstacle à la conclusion de la paix entre la Belgique et les Pays-Bas, stipule des conditions de séparation et rédige un traité qu'elle déclare irrévocable. Cet acte, connu sous le nom de traité des vingt-quatre articles et daté du 15 octobre 1831, trace une nouvelle délimitation des deux royaumes, et exige de la Belgique l'abandon

d'une partie des provinces de Limbourg et de Luxembourg. Sans doute, on n'oubliera pas le sacrifice exigé de ces nobles et loyales provinces; mais force est au pays de s'y soumettre. En effet, que peut-il contre la volonté expresse de l'Europe? Il accepte donc une douloureuse nécessité et souscrit, le 15 novembre, au traité, qui doit, d'ailleurs, assurer la libre navigation de l'Escaut et de la Meuse et entraîner l'évacuation des territoires que les forces néerlandaises continuent à occuper, notamment la citadelle d'Anvers. Le terme de dix mois est fixé pour l'échange des ratifications entre les cinq grandes puissances et les deux parties intéressées. Cependant, il n'a lieu qu'entre la Belgique, l'Angleterre et la France, et les trois autres puissances, l'Autriche, la Prusse et la Russie, s'abstiennent, demandant que le protocole leur reste ouvert jusqu'à ce que les Pays-Bas y aient adhéré.

Pendant que la Belgique réclamait l'exécution de ce traité, un heureux événement vint réjouir la patrie. Le 9 août 1832, le Roi épousait à Compiègne Louise-Marie-Thérèse-Caroline-Isabelle d'Orléans, fille aînée du roi Louis-Philippe. Cette union assurait d'une manière plus directe au pays l'appui de la France. Elle faisait plus : elle autorisait l'espoir d'une dynastie nationale, en associant aux destinées du Roi cette bonne et pieuse princesse, qui devait non-seulement être, pendant sa vie, un exemple pour toutes les mères, mais qui devait aussi, par la vénération universelle dont elle fut l'objet, établir plus tard un lien sacré et indissoluble, celui de son souvenir, entre ses enfants et la nation.

Mais le moment approche où les deux grandes puissances liées par le traité du 15 octobre 1831, se décident à en assurer l'exécution. Le 5 novembre 1832, elles mettent l'embargo sur tous les navires néerlandais; une flotte combinée enlève tout ce qu'elle peut atteindre de vaisseaux appartenant aux ports des Pays-Bas; enfin, le 15 du même mois, une armée française, forte d'environ 65,000 hommes, entre en Belgique, sous le commandement du maréchal Gérard, et entreprend le siége de la citadelle d'Anvers et des ouvrages de défense qui s'y rattachent sur les deux rives de l'Escaut. Le 29 novembre, la tranchée est ouverte devant la formidable forteresse, qui, battue en brèche, est obligée de capituler, le 23 du mois suivant, après une résistance énergique et digne de l'attaque. Le résultat de ce siége mémorable, auquel l'armée belge ne put prendre part, de crainte de faire sortir la ville d'Anvers de sa neutralité et d'attirer les désastres de la guerre sur cette importante cité commerciale, détermina la reddition de tous les forts de l'Escaut.

L'évacuation du territoire obtenue, toute la question politique n'était pas vidée. Elle ne le fut que par l'adhésion des Pays-Bas au traité des vingt-quatre articles, adhésion qui eut lieu le 29 avril 1839 et à la suite de laquelle la Belgique entra complètement dans le concert européen.

Depuis 1831, le Roi n'avait pas été exclusivement préoccupé des questions extérieures, depuis si longtemps demeurées en suspens. Il avait fait marcher de front les négociations politiques avec le travail d'organisation intérieure, auquel il se livrait avec tant de sagesse, de prudence, de fermeté et de modération en même temps. Hâtons-nous d'ajouter que, dans cette tâche difficile, il fut toujours puissamment secondé par le patriotisme et par la haute intelligence des Assemblées législatives. Si, d'un côté, les partis avaient été ralliés au nouvel ordre de choses et si l'effervescence que l'ardeur des passions politiques continuait à entretenir dans le pays, se calmait de plus en plus, — d'un autre côté, l'étude et la préparation de la plupart des lois organiques qui devaient compléter l'œuvre du Congrès, se trouvaient achevées. Au milieu de ces travaux, une grande joie avait été donnée au Roi. Le 24 juillet 1833, un prince lui était né, et la nation avait salué avec une allégresse unanime ce gage désiré d'avenir et de sécurité. Bientôt, à la vérité, un grand deuil avait succédé à cette ivresse; car, le 9 mai 1834, cet enfant, sur la tête duquel le pays plaçait tant d'espérances, avait été enlevé par la mort. Si quelque chose avait pu diminuer la douleur que cet événement fit éprouver au Roi, c'eût été la touchante sympathie avec laquelle la nation tout entière se pressa, dans ce moment, autour du trône, en oubliant presque la grandeur du malheur qui venait de frapper la patrie, pour ne songer qu'à l'angoisse que ressentait le cœur du père. Heureusement, ces espérances sitôt déçues, purent bientôt se ranimer. Le prince Léopold, aujourd'hui héritier présomptif du trône, naquit le 9 avril 1835, et la venue de cet enfant, revêtu plus tard du titre de duc de Brabant, imposa silence à de profonds et

légitimes regrets. Deux années après, le 24 mars 1837, la famille royale s'accrut d'un nouveau prince, qui reçut le nom de Philippe et le titre de comte de Flandre. Enfin, le 7 juin 1840, la princesse Charlotte vit le jour, et compléta cette charmante et gracieuse trinité d'enfants, au milieu desquels, pendant longtemps, la nation se complut à voir cette bonne et sainte Reine, qui n'est plus aujourd'hui, mais qui n'a pas cessé de vivre dans le souvenir de tous les Belges.

On se tromperait si l'on cherchait, dans le résumé du règne que nous avons entrepris d'esquisser, quelques-uns de ces incidents et de ces événements qui donnent parfois à l'histoire l'intérêt du roman ou du drame. Resserrée dans les limites étroites de son territoire, restreinte à une population trop peu nombreuse pour être en droit d'exercer une grande influence au-dehors, la Belgique n'a pas et elle ne peut avoir la prétention de remplir, parmi les nations européennes, un rôle politique au-dessus de ses forces. Son action extérieure se borne modestement à entretenir des rapports de bon voisinage avec les États qui l'entourent et à multiplier ses relations d'amitié et de commerce avec les différentes nationalités qui sont répandues sur le globe. Quant à l'intérieur, elle concentre son activité sur tout ce qui peut concourir au développement moral, matériel et intellectuel de la population, au perfectionnement graduel et pacifique des institutions que le pays s'est données, et surtout à la consolidation de sa nationalité et de son indépendance. A coup sûr, l'intérêt dramatique, on ne le trouverait pas ici. Cependant un rapide aperçu de ce que la Belgique a accompli dans cet ordre de faits et d'idées, durant le quart de siècle qui vient de s'écouler, nous semble destiné à rendre le Belge fier de sa patrie, et peut-être aussi à fournir aux nations étrangères un utile enseignement en leur montrant à quoi peut servir la liberté, quand on sait en user avec sagesse et que Souverain et Nation sont unis par une pensée commune, par une confiance réciproque et par une loyauté mutuelle.

Dans l'ordre matériel, c'est le développement considérable et le perfectionnement graduel de notre industrie; c'est l'amélioration de notre agriculture et le défrichement d'une quantité de terres incultes; c'est le creusement de nouveaux canaux, la construction de nouvelles routes, la création d'un vaste réseau de chemins de fer, le premier qui ait été entrepris sur le continent; enfin, c'est l'extension donnée à notre commerce, et la consolidation du crédit public.

Dans l'ordre intellectuel, c'est l'instruction organisée à tous ses degrés et rendue accessible à toutes les classes de la société; c'est la fondation d'un grand nombre d'établissements destinés à l'enseignement des sciences, des lettres et des arts; c'est la résurrection de notre école de peinture, qui continue si dignement la glorieuse tâche des anciens maîtres flamands, et le réveil de notre école musicale, qui, durant le XV[e] et le XVI[e] siècle, produisit les musiciens les plus célèbres et d'où sont sortis, de nos jours, une partie des meilleurs instrumentistes.

Dans l'ordre moral, on peut dire que peu de nations peut-être portent un respect plus profond aux lois qui les régissent, aux institutions qui les protégent, et aux grands principes qui constituent l'essence de notre charte et qui prescrivent à la fois ses devoirs à chacun et leurs droits à tous.

Aussi, lorsque naguère l'Europe presque tout entière était en proie à des convulsions dont l'histoire gardera longtemps le souvenir, on vit la Belgique, le plus récent des États européens, rester calme et tranquille au milieu de cette tempête générale et se grouper autour des institutions qu'elle possède et du noble Souverain à qui elle en a confié la garde et la défense. Sans doute, ce fut, dans ces graves et difficiles circonstances, un touchant et beau spectacle que l'unanimité avec laquelle la nation, comme une seule famille, se réunit dans une pensée commune, celle du maintien de notre établissement monarchique et constitutionnel. Du reste, s'il est un pays identifié avec son Roi, s'il est un Roi qui jouit de toute la confiance et de toute l'affection de son peuple, ce Roi est Léopold I[er], ce peuple est le peuple belge. Entre eux tout est commun, avenir et passé, espérances et souvenirs, joies et douleurs. En effet, qui ne se souvient du deuil profond que la patrie tout entière témoigna, lorsque, le 11 octobre 1850, la mort enleva Marie-Louise, cette Reine qui fut si aimée et dont la mémoire est encore si vivante dans tous les cœurs? Qui ne se rappelle l'allégresse universelle que fit éclater l'union du duc de Brabant avec l'archiduchesse Marie-Henriette d'Autriche, union

destinée à assurer le bonheur d'un prince qui, instruit par la sagesse paternelle, sera, nous n'en doutons pas, pour la génération à venir, ce que Léopold Ier aura été pour la nôtre? Ici nous voulons dire un Roi qui a gardé intact le serment prêté par lui à notre charte, qui a respecté tous nos droits constitutionnels sans en amoindrir un seul, qui a consolidé l'édifice encore incertain de notre indépendance, qui a franchement tendu la main à tous les progrès, qui a su par sa prudence faire aimer et respecter l'autorité au-dedans du royaume, qui nous a concilié l'estime des peuples étrangers, en un mot, qui n'a cessé depuis vingt-cinq ans de consacrer ses études, ses soins et ses veilles au développement de la liberté et du bien-être de la nation; un Roi qui occupera un jour dans l'histoire de notre patrie une place aussi justement acquise que celle qu'il occupe dans l'affection de tous les Belges.

II

En 1855, la Belgique avait célébré le XXVe anniversaire de la conquête de son indépendance. Après cette commémoration, instituée par un décret du Congrès national, il lui restait à célébrer avec plus de pompe encore le XXVe anniversaire de son établissement constitutionnel et monarchique, et à offrir, à cette occasion, un éclatant témoignage de gratitude au Souverain qui, depuis un quart de siècle, préside à nos destinées et les dirige avec tant de sagesse. Aussi la Chambre des Représentants, dans sa séance du 23 avril, et le Sénat, dans celle du 17 mai, résolurent-ils que, le 21 juillet 1856, une grande fête nationale aurait lieu dans la capitale du royaume et qu'une adresse solennelle serait remise au Roi pour lui exprimer la reconnaissance du pays. Si jamais décision fut l'expression fidèle du sentiment général d'une nation, ce fut celle que prirent, en cette circonstance, ces patriotiques Assemblées. Elles firent plus : elles voulurent concourir elles-mêmes aux préparatifs de la solennité jubilaire, en donnant à leurs Questeurs, mission d'arrêter avec le gouvernement les mesures propres à donner à cette manifestation tout l'éclat convenable; c'étaient pour le Sénat, MM. le comte de Ribeaucourt et le marquis de Rodes, et, pour la Chambre des Représentants, MM. le comte de Baillet-Latour et le baron de Sécus. Il est inutile de dire que les intentions des Assemblées législatives rencontrèrent les plus vives sympathies chez tous les membres du cabinet, qui étaient MM. De Decker, ministre de l'intérieur, le comte Vilain XIIII, ministre des affaires étrangères, Mercier, ministre des finances, Nothomb, ministre de la justice, le baron Greindl, ministre de la guerre, et Dumon, ministre des travaux publics.

Les cérémonies et les fêtes nationales étant du ressort du ministère de l'intérieur, ce fut naturellement le chef de ce département qui eut à s'occuper de la préparation des mesures à prendre conformément à la décision émise par les deux Chambres législatives.

Aussi, par un arrêté du 29 avril, M. le Ministre de l'intérieur nomma-t-il une commission centrale, qu'il chargea de rédiger un projet de programme des fêtes et des cérémonies destinées à signaler la journée du 21 juillet, de diriger l'exécution des dispositions qui seraient arrêtées par le gouvernement, de concert avec MM. les questeurs des deux Chambres, et de s'entendre avec un comité à instituer dans chaque province,

à l'exception de celle de Brabant, pour organiser le concours de chacune d'elles dans la manifestation nationale. Cette commission était composée de trente membres, dont voici les noms :

MM. Stevens, secrétaire général du ministère de l'intérieur, président; Alvin, conservateur de la bibliothèque royale, membre de l'Académie royale de Belgique; Balat, architecte; Bender, directeur de la musique militaire du Roi; Bivort, chef de la division de l'administration provinciale et communale, au ministère de l'intérieur; Chalon, membre du conseil d'administration de la bibliothèque royale; Cluysenaar, architecte; Conscience (Henri), littérateur flamand; De Doncker, colonel commandant la 2[me] légion de la garde civique de Bruxelles; De Sorlus, colonel, chef d'état-major de la garde civique de Bruxelles; De Thysebaert, colonel, chef d'état-major général de la garde civique du royaume; Dugniolle (Jules), secrétaire de la commission royale des monuments; Fétis, directeur du conservatoire royal de musique de Bruxelles; Fisscher, maître de chapelle de l'église des SS. Michel et Gudule, et directeur des chœurs de la société royale de la Grande-Harmonie; Fontainas, échevin de la ville de Bruxelles; Geefs (Guillaume), statuaire; le baron Goethals, colonel du régiment des grenadiers, aide de camp de S. A. R. le duc de Brabant; Hendrickx, artiste peintre; Meyers, major du génie; Poelaert, architecte; Portaels, artiste peintre; Schayes, conservateur du musée royal d'armures et d'antiquités, membre de l'Académie royale de Belgique; Simonis, statuaire; Soubre, ancien lauréat du concours de composition musicale; Strens, inspecteur en chef à l'administration des chemins de fer; Stroobant, président de la société *de Wyngaerd*, à Bruxelles; Suys père, architecte; Vanderbelen, directeur de la division des beaux-arts, lettres et sciences, au ministère de l'intérieur; Van Hasselt, littérateur, membre de l'Académie royale de Belgique; Wauters, archiviste de la ville de Bruxelles. — M. Van Soust (Adolphe), employé à la division des beaux-arts, fut nommé secrétaire de la commission, à laquelle furent adjoints plus tard, comme membres, MM. De Moor, major d'artillerie, et Jones, industriel à Bruxelles.

Par un autre arrêté, qui porte la date du 2 mai, M. le Ministre de l'intérieur ouvrit un concours pour la composition d'un poëme flamand et d'un poëme français, destinés à rappeler les services éminents rendus à la Belgique par son premier Roi.

Bientôt les comités provinciaux se trouvèrent constitués à leur tour. Voici comment ils furent composés :

Province d'Anvers : MM. le baron Diert, membre de la députation permanente, président; Agie, président de la chambre de commerce, à Anvers; Bessems, artiste musicien; Bourla, architecte de la ville d'Anvers; Broers, échevin, faisant fonctions de bourgmestre à Malines; Cuylitz, président de la société des Beaux-Arts, à Anvers; De Keyzer, directeur de l'Académie d'Anvers; Delvaux, échevin de la même ville; Dewael, colonel de la garde civique; Eyckens, président de l'association lyrique d'Anvers; Joseph Geefs, professeur à l'Académie; F. Grisar, directeur de la Grande-Harmonie; Mertens, président du *Nederduitsch Kunstverbond;* Schadde, professeur à l'Académie; Soudain de Niederwerth, colonel du 4[e] régiment d'artillerie, et Thielens, chef de division au gouvernement provincial, secrétaire.

Province de la Flandre occidentale : MM. Vrambout, membre de la députation permanente, président; Alleweireldt, architecte à Bruges; Coppieters 't Wallant, conseiller communal, à Bruges; Coucke, échevin de la ville de Courtrai; De Crombrugghe, propriétaire à Bruges; de Tilleghem de Man, échevin de la ville de Bruges; Adolphe Goupy, propriétaire dans la même ville; Janssens, échevin de la ville d'Ostende; Leclerc, peintre à Bruges; Van den Abeele, secrétaire de l'Académie royale de Bruges; Van den Peereboom, échevin de la ville d'Ypres; Félix Van Zuylen, propriétaire à Bruges; Wallays, peintre à Bruges, et Edmond Veys, chef de division au gouvernement provincial, secrétaire.

Province de la Flandre orientale : MM. Kervyn, échevin de la ville de Gand, président; Canneel, directeur de l'Académie; Donckelaer fils, sous-directeur du jardin botanique; Hippolyte Lammens, conseiller communal; Adolphe Pauli, architecte; le baron Léon de Saint-Genois, président de la société de Nemrod; Victor Van den Hecke, conseiller provincial; Prudent Van Duyse, archiviste de la ville de Gand; Van Lokeren, ancien échevin de la même ville, et Edmond de Busscher, membre de la commission des beaux-arts, secrétaire.

Province de Hainaut : MM. Alphonse Hubert, président du conseil provincial, président; Jean Wautelet,

vice-président du conseil provincial, président de la chambre de commerce de Charleroi, vice-président; Victor Bosch, propriétaire des établissements de Kéramis-lez-Saint-Vaast; Frédéric Corbisier, président de la chambre de commerce de Mons; Frédéric Defacqz, membre de la députation permanente du conseil provincial; le baron Alfred de Herissem, échevin de la ville de Mons; Jules Denefve, directeur de l'école de musique de Mons; Alphonse De Rasse, bourgmestre de la ville de Tournai; Gernaert, inspecteur-directeur des ponts et chaussées; G. Goret, industriel et bourgmestre à Pont-de-Loup; Frédéric Hennebert, conservateur des archives de l'État, à Tournai, et secrétaire de la Société historique et littéraire de la même ville; Houtart-Cossée, directeur de la manufacture de glaces de Sainte-Marie-d'Oignies, à Aiseau; Augustin Lacroix, conservateur des archives de l'État, à Mons; Omer Ladeuze, bourgmestre de la ville de Thuin; Charles Lor, bourgmestre de la ville d'Ath; A. Pirson, président de la chambre de commerce de Tournai; Charles Sury, architecte de la ville de Mons; Léon Veranneman, lieutenant-colonel commandant la garde civique de Mons; Abel Warocquié, propriétaire de charbonnages à Mariemont; P.-J. Wincqz, bourgmestre de la ville de Soignies; Camille Wins, président de la société des Sciences, des Lettres et des Arts du Hainaut, et Auguste de Marbaix, secrétaire de la ville de Mons, secrétaire.

Province de Liége : MM. De Rossius-Orban, président du conseil provincial, président; Félix Capitaine, président de la chambre de commerce de Liége; Chapelle, bourgmestre de la ville de Huy et conseiller provincial; Closset, bourgmestre de la ville de Liége; De Cuyper, professeur à l'université de Liége et secrétaire du conseil académique; Daussoigne-Méhul, directeur du conservatoire royal de musique de Liége; Delsaux, architecte provincial; De Wandre, président de la société d'Émulation; Koeler, membre de la députation permanente du conseil provincial; Charles Marcellis, industriel à Liége; Mullendorff, président de la chambre de commerce de Verviers; Jules Nagelmaekers, industriel à Liége; Ortmans-Hauzeur, bourgmestre de la ville de Verviers; Pastor, directeur général des établissements de John Cockerill, à Seraing; Mathieu Polain, conservateur des archives de la province, membre de l'Académie de Belgique, à Liége; Saint-Paul de Sinçay, directeur général des établissements de la Vieille-Montagne, à Angleur, et Armand Simonis, membre de la chambre de commerce de Verviers.

Province de Limbourg : MM. Bovy, membre de la députation permanente du conseil provincial, président; Bamps, bourgmestre de la ville de Hasselt; Barthels, major au 11e régiment de ligne; Jacobs, major commandant la garde civique de Hasselt; Jaminé, architecte de la province; Magis, ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées de la province; Roelants, président de la société royale de Musique et de Rhétorique de Hasselt; Stappers, président de la société royale de Sainte-Cécile; Vermersch, commissaire de l'arrondissement de Hasselt-Maeseyck; Willems, président de la commission provinciale d'agriculture, et Nolens, chef de division au gouvernement provincial, secrétaire.

Province de Luxembourg : MM. Dury, membre de la députation du conseil provincial, président; Berger, président au tribunal de première instance à Arlon; Denis, échevin de la ville d'Arlon; Dutrieux, ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées; Hollenfeltz, bourgmestre de la ville d'Arlon; Jamot, architecte provincial; Nothomb, commissaire d'arrondissement; Rogister, major de la garde civique d'Arlon, et Prat, chef de division au gouvernement provincial, et membre de la société d'Archéologie à Arlon, secrétaire.

Province de Namur : MM. Moncheur, membre de la Chambre des Représentants, président; Del Marmol, membre de la députation permanente du conseil provincial, et C. de Montpellier de Vedrin, conseiller provincial, vice-présidents; le baron J. De Barré, propriétaire; Jules Borgnet, conservateur des archives de l'État à Namur; Gomrée, échevin de la ville de Namur; Marinus, directeur de l'Académie de dessin et de peinture; Montigny, professeur à l'athénée royal; Royer de Behr, échevin de la ville de Namur, et Adolphe Siret, chef de division au gouvernement provincial, secrétaire.

Plus tard, fut institué le comité de la province de Brabant, dont firent partie : MM. Herry de Cocquéau, membre de la députation permanente du conseil provincial, président; Castelain, bourgmestre de la ville de Nivelles; Charles Herry, bourgmestre de la commune de Laeken; De Luesemans, bourgmestre de la ville

de Louvain; Slingeneyer, peintre, à Bruxelles; Charles Vanderstraeten, conseiller provincial; Walter, échevin de la ville de Bruxelles, et Van Parys, membre de la députation permanente du conseil provincial, secrétaire.

Installée le 3 mai par M. le Ministre de l'intérieur, la commission centrale se partagea en diverses sections, dont chacune fut chargée d'élaborer l'une des parties spéciales du programme à rédiger, notamment la partie architecturale pittoresque, la partie musicale et la partie littéraire; une quatrième section eut à s'occuper des dispositions militaires qu'il serait nécessaire de prendre pendant les fêtes, et une cinquième, de tout ce qui concernait la partie administrative et la comptabilité. Enfin, chacune d'elles fut appelée à déléguer un de ses membres à une section centrale, à laquelle devaient aboutir tous les travaux partiels, pour y être mis en harmonie et coordonnés entre eux, à l'effet de constituer un ensemble sur lequel la commission centrale tout entière aurait à délibérer.

Après plusieurs réunions, celle-ci tomba d'accord sur trois points principaux, c'est-à-dire sur le caractère que les fêtes devaient offrir, sur l'itinéraire que Sa Majesté serait invitée à suivre lors de son entrée à Bruxelles, le 21 juillet, et sur l'emplacement où il serait le plus convenable que la démonstration nationale eût lieu. Elle pensa d'abord que les fêtes devaient, non-seulement présenter des dispositions convenables, mais encore offrir une certaine splendeur, à laquelle nos populations sont habituées de longue date par les traditions du pays et par le souvenir du splendide appareil auquel donnaient lieu les joyeux avénements de nos anciens souverains : solennités où l'allégresse populaire ne se manifestait avec taut d'éclat, que pour saluer une simple espérance qui ne se réalisait pas toujours, tandis que, dans la circonstance actuelle, il s'agissait de préparer la célébration d'une réalité unique dans notre histoire, c'est-à-dire du premier jubilé de notre établissement monarchique et constitutionnel, et de la consécration de notre nationalité par un serment, auquel vingt-cinq années n'ont pas ôté une seule lettre. Ensuite, elle jugea que l'itinéraire suivi par le Roi, lorsque, le 21 juillet 1831, il vint prêter à la Constitution un serment si fidèlement tenu, a une importance tout à fait historique, et qu'en priant S. M. de le suivre encore le 21 juillet 1856, elle rapprocherait immédiatement dans tous les esprits deux dates destinées à rester marquées dans nos fastes. Enfin, elle fut d'avis que la solennité politique, c'est-à-dire la présentation des adresses des Assemblées législatives à S. M., devant rester la partie dominante des fêtes, une semblable cérémonie perdrait totalement le caractère grandiose, général et populaire qu'elle devait offrir, si elle se passait dans l'étroite enceinte d'un palais. Elle estima donc que cette démonstration nationale ne pouvait avoir lieu que dans un vaste espace, où le peuple tout entier pût, au moyen de nombreux délégués, envoyés de toutes les parties du royaume, y prendre part et y figurer à la fois comme témoin et comme acteur; et elle choisit, à cet effet, la place de la Société-Civile.

Ces trois points arrêtés, la commission décida que les fêtes dureraient trois jours, dont le premier serait consacré spécialement à la solennité politique, le deuxième à une revue de la garde civique de la capitale et de la banlieue et d'une partie de l'armée, et le troisième à un de ces cortéges historiques et emblématiques qui, d'après les traditions du pays, sont inséparables des grandes fêtes nationales. En même temps, elle demanda aux architectes, aux peintres et aux sculpteurs, des plans et des projets de décorations destinées à orner les places publiques, les rues et les abords de la ville; aux musiciens, l'organisation des solennités musicales; aux sociétés dramatiques, l'organisation des spectacles populaires et patriotiques. Elle se mit aussi en communication avec les comités provinciaux, chargés de fournir les éléments d'un grand cortége historique et industriel. Bientôt elle se trouva en mesure de soumettre à M. le Ministre un avant-projet de programme, qui fut communiqué à MM. les Questeurs des Chambres législatives et qui reçut leur approbation, sauf quelques modifications de détail. M. le Ministre leur donna également communication des plans de décoration de la place où devait avoir lieu la solennité politique du 21 juillet, et ce plan, dressé par M. Léon Suys, fut approuvé par eux le 28 mai. Dès lors, il put être procédé à l'exécution des travaux projetés. Le double assentiment du gouvernement et de la Questure des deux Chambres, y imprima une célérité dont il n'y a peut-être pas eu d'exemple en Belgique. Artistes et artisans, jaloux de contribuer à rehausser l'éclat des

fêtes, rivalisèrent de zèle et d'ardeur. Des arcs de triomphe, des décorations de toute nature, s'élevaient comme par enchantement et semblaient sortir de terre. De son côté, la commission centrale se multipliait de toutes parts. Son honorable président surtout imprimait, non-seulement à l'ensemble des préparatifs, mais encore à tous les détails, l'impulsion la plus intelligente et la plus active. Enfin, M. le Ministre de l'intérieur, payant lui-même de sa personne, se faisait rendre compte, jour par jour, de l'état des travaux, et allait dans les ateliers où ils s'exécutaient, stimuler par sa présence les hommes au talent ou à la spécialité desquels ils étaient confiés.

Le programme définitif des cérémonies et des fêtes avait paru dans le *Moniteur belge*, le 7 juillet, en même temps qu'un rapport de la commission sur le travail dont elle avait été chargé, et, la veille du 21, tous les préparatifs se trouvèrent terminés.

Dès le 20 juillet, la capitale présentait le tableau d'une animation extraordinaire, et tout y avait pris un air de fête, malgré l'incertitude de l'atmosphère. Les rues que S. M. devait traverser le lendemain, en venant de Laeken pour se rendre à la place de la Société-Civile, achevaient de se décorer de drapeaux, de flammes, de banderoles, de guirlandes, d'écussons et de corbeilles de fleurs. Elles regorgaient d'étrangers et de personnes accourues de toutes les provinces du royaume pour assister à la solennité du 21, et chacun des convois que les trois lignes du chemin de fer amenaient, venait ajouter un flot de population à celle qui remplissait déjà la ville.

Le même jour, une partie des membres du corps diplomatique et plusieurs hauts personnages envoyés en mission spéciale, remettaient au Roi, au nom de leurs souverains, des lettres de félicitations à l'occasion du XXV[e] anniversaire de son règne. Ce furent le comte de Westmoreland, envoyé extraordinaire de S. M. la Reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande; le baron de Bonde, envoyé extraordinaire de S. M. le Roi de Suède et de Norwége; le baron d'Uchtritz, envoyé extraordinaire de S. A. R. Mgr. le duc régnant de Saxe-Meiningen; le baron de Bursian, envoyé extraordinaire de S. A. S. Mgr. le prince régnant de Reuss (branche cadette); le baron de Vrints de Treuenfeld, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur d'Autriche; le baron de Brockhausen, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi de Prusse; M. Barrot, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur des Français; le baron de Grancy, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. A. R. Mgr. le grand-duc de Hesse et au Rhin, et M. Sick, ministre résident de S. M. le Roi de Danemarck.

Enfin, le soir, des salves d'artillerie et le son des cloches annoncèrent à la population l'imposante solennité du lendemain.

Le 21, depuis le matin, la ville offrait un aspect dont il est difficile de se faire une idée. Il semblait que le pays tout entier se fût donné rendez-vous dans la capitale, et que tout le monde eût compris que le jubilé du Souverain était aussi le jubilé de la nation. Partout la foule affluait, soit vers les places où devait se passer quelque épisode de la grande fête, soit vers les rues que le cortége royal devait parcourir. Ces places et ces rues étaient décorées avec un bon goût qui ne le cédait qu'à la variété des éléments que, d'une part l'administration, et, de l'autre part, la patriotique initiative des habitants, y avaient mis en œuvre.

Cette ligne de décorations commençait au pont de Laeken. Là, s'élevait un arc de triomphe figurant une ancienne porte communale crénelée, et composée de trois arcades : construction à la fois riante et sévère, au centre de laquelle on remarquait l'écusson national, entouré d'un grand nombre de drapeaux, dont les hampes partaient toutes de ce point en guise de rayons. Cet édifice était orné de deux énormes bannières, portant chacune le blason futur que l'histoire réclame pour la commune de Laeken, c'est-à-dire l'écusson à la Vierge, qui forme l'ancien sceau de cette localité, et qui, surmonté de la couronne royale, symbole de la résidence de nos Souverains, a pour tenants la Foi et la Charité, ces deux belles vertus si ardemment pratiquées par feu la Reine Louise-Marie, dont les restes mortels sont confiés à l'église que l'affection nationale lui érige en ce moment dans le même lieu.

A la porte de Laeken, c'est-à-dire sur le seuil de la commune de Bruxelles, se dressait un arc de triomphe


LA
SAGESSE
LA
CONCORDE



colossal, à quatre faces, qui enjambait par deux de ses portiques le boulevard et par les deux autres la largeur de la voie publique. Cette construction, conçue dans le style de la renaissance, dessinée par M. Hendrickx et peinte par M. Philastre, servait à symboliser les espérances de 1831 et la réalisation de 1856. C'était à la fois l'expression de la bienvenue offerte au Roi, à son arrivée en Belgique, et celle de la reconnaissance nationale offerte au Souverain après vingt-cinq ans de règne. A chacun des huit supports était adossée une statue modelée par M. Guillaume Geefs. Ces figures représentaient l'Indépendance, la Prudence, la Sagesse, la Concorde, la Justice, la Force, la Paix et le Progrès. Des campaniles, surmontés chacun d'une bannière aux armes du royaume, s'élançaient aux quatre angles de l'édifice, que couronnait une balustrade en forme de galerie, dont chaque balustre portait un drapeau au blason d'une des grandes communes du pays, et dont la frise était ornée d'écussons aux armes des diverses provinces du royaume. Au pied de la balustrade se présentait l'image de saint Michel, patron de la ville de Bruxelles. Enfin, la coupole intérieure, sur les voussures de laquelle étaient figurés les génies de l'Industrie, de l'Agriculture, des Arts et du Commerce, formait une vaste corbeille, d'où s'épandait une cascade de verdure et de fleurs.

En avant de cet arc, de chaque côté de la place d'Anvers, s'élevait, en forme d'hémicycle, une estrade destinée à recevoir une quantité de dames admises à saluer le Roi, à son entrée dans la capitale.

Toutes les rues que le cortége royal devait parcourir, étaient ornées de draperies, de drapeaux, de flammes, d'écussons au chiffre du Roi et aux armes du royaume, et d'énormes corbeilles de fleurs. La galerie Saint-Hubert elle-même était décorée de corbeilles de fleurs et de lustres.

Devant l'église de Finistère, on remarquait deux colonnes historiées, dessinées par M. Cluysenaar. Sur la place de la Monnaie, dans le prolongement de l'axe de la rue Neuve, on voyait un arc de triomphe, qui, dessiné et peint par M. Philastre, avait été érigé par les soins de la commune de Bruxelles. Percé d'un seul portique, dont la clef de voûte était ornée de l'écusson national posé sur des fleurs et encadré de drapeaux tricolores, l'édifice avait pour couronnement le buste du Roi, placé sur un piédestal aux angles duquel se tenaient quatre figures allégoriques, qui élevaient des couronnes vers le Souverain. D'autres figures, symboles de l'Agriculture, du Commerce, des Arts et des Lettres, étaient disposées entre les colonnes qui flanquaient le portique. La corniche, supportée par des cariatides, était ornée de fleurs, de même que les colonnes et leurs chapiteaux.

Mais la place Royale surtout offrait une riche décoration.

Au haut de la Montagne de la Cour, au point de jonction de cette rue avec la place Royale, était dressé un arc de triomphe destiné à rappeler deux scènes mémorables de 1831, et orné de deux tableaux commémoratifs, peints par MM. Pauwels et H. Dillens. L'un de ces tableaux, celui qui faisait face à la Montagne de la Cour, représentait le prince Léopold de Saxe-Cobourg, reçu à Furnes, première ville du territoire belge, le 17 juillet 1831; et l'autre, celui qui faisait face à l'église de Caudenberg, figurait la députation du Congrès national, offrant la couronne de Belgique au prince Léopold de Saxe-Cobourg, à Londres, le 26 juin 1831. Dans la seconde de ces peintures, on reconnaissait les portraits des membres de cette députation, MM. le baron de Gerlache, président, comte d'Aerschot, Destouvelles, comte Duval de Beaulieu, l'abbé De Foere, comte Félix de Mérode, baron Osy, comte de Theux de Meylandt, et vicomte Charles Vilain XIIII.

L'édifice lui-même, dessiné par M. Pauli, architecte à Gand, et peint par M. Visser, était percé de trois arcades et conçu dans le style byzantin. Les tableaux commémoratifs étaient disposés au-dessus de l'arcade principale. Devant les supports du monument, se tenaient des figures allégoriques, qui personnifiaient les Arts, les Sciences, l'Industrie et le Commerce, et qui étaient dues au pinceau de M. Dillens. Au-dessus de chacune des arcades latérales, était ménagée une galerie à jour, que décoraient trois médaillons contenant les armoiries des provinces. Enfin, le couronnement de cette construction était la figure symbolique de la Constitution, accompagnée de nos quatre grandes libertés fondamentales.

A l'entrée de la rue de la Régence, on remarquait un arc de triomphe dont le caractère était vraiment

grandiose. OEuvre de M. De Curte, de Gand, il était consacré à la mémoire de la Reine Louise-Marie, dont la commission organisatrice des fêtes a pieusement mêlé le souvenir aux réjouissances nationales, non comme une pensée de deuil, mais comme un hommage de reconnaissance et d'affection à cette radieuse absente, qui a pris une si grande part à la consolidation de notre avenir, et qui vit encore dans tous les cœurs comme le modèle des Reines et comme le modèle des femmes. Cette vaste construction, conçue dans le style de la renaissance, constituait un arc gigantesque, percé, au milieu, d'une arcade qui avait huit mètres de largeur sur quatorze mètres d'élévation, et au-dessus de laquelle était encadré, dans le tympan, un tableau, large de dix mètres sur neuf mètres de haut, exécuté par M. Lagye et figurant l'apothéose de la Reine : belle et riche composition, où l'on voyait cette Princesse, conduite par le Génie de la Belgique, pour assister au grand jubilé de la royauté, et accompagnée de figures symbolisant la Tendresse, la Charité, l'Amour de la Famille et la Foi, qui lui présentaient une couronne d'immortelles, tandis que des anges semaient des fleurs devant la rayonnante Souveraine. Le cintre, qui couronnait le tympan, était formé des écussons des neuf provinces, et l'arc était dominé par un écu surmonté d'une couronne royale et montrant, sur le champ d'azur de la famille d'Orléans, le chiffre de la morte : *L. M.* Sur l'archivolte du tympan, on lisait cette inscription : *A la Reine, dont le souvenir vivra toujours parmi nous.* Enfin, à chacune des deux extrémités de l'ourlet que formaient les écussons, était reproduite la devise nationale : *L'Union fait la Force.* Au-dessus de l'arcade du milieu régnait une galerie qui supportait, encadrée dans de petites arcades, une rangée de génies entre les mains desquels se déroulaient des rubans, où étaient inscrits les noms des hautes vertus et des éminentes qualités qui avaient distingué la Reine. Les villes et les chefs-lieux des provinces étaient représentés par des statues et par des emblèmes disposés dans les parties en évasement entre les montants et l'ouverture de l'arc. Devant les montants de l'arcade, au soubassement de l'édifice et à chacune de ses faces, étaient placés quatre groupes qui n'avaient pas moins de six mètres de hauteur, et qui allégorisaient les principales qualités de la Reine, la Piété et la Charité. La partie de ce monument, qui faisait face à la rue de la Régence, était traitée en grisaille et en bas-relief. Les deux groupes qui ornaient ce côté, représentaient l'Amour maternel et la Douceur.

Sous l'arcade de l'édifice que nous venons d'esquisser, s'élevait un petit autel votif qui complétait l'hommage offert à la mémoire de la Reine. Il avait la forme d'un piédestal carré, qui posait sur un socle de porphyre surmontant une estrade. Recouvert de gaze d'or à lambrequins d'argent, il était orné, à ses quatre faces, d'écussons d'azur, sur lesquels se détachait en relief le chiffre de Louise-Marie, et sur le sommet était placé un riche coussin de velours à glands d'or, où reposait une couronne royale. Enfin, une décoration de fleurs de lys formait corbeille à ce petit monument.

En face de l'arc de la Reine, au point de jonction de la rue Royale et de la place du même nom, s'élevait l'arc de triomphe du Roi. Conçu par M. Schadde, avec le concours de M. De Taye, chargé de la composition et du dessin des peintures, et avec celui de M. Ducaju, chargé de la partie sculpturale, il était adapté au style architectonique de la place elle-même, et percé de trois arcades, dont celle qui occupait le milieu avait treize mètres d'élévation sur trois mètres et demi de largeur, tandis que celles de côté n'offraient que la moitié de ces dimensions. Aux supports de ces arcades et sur les piédestaux du bas, étaient disposées, deux par deux, de grandes figures allégoriques, représentant les provinces wallonnes et flamandes du royaume. A chacun de ces divers groupes correspondait un trophée attaché à l'un des pilastres qui les surmontaient, et ces trophées étaient les emblèmes de l'activité particulière de chaque province. A gauche et à droite de l'arcade principale, s'élevaient deux figures qui symbolisaient les vertus distinctives du Roi : la Sagesse et la Fidélité à la foi jurée. Au-dessus du cintre de la même arcade, on lisait ces mots : *Leopoldo primo Belgarum Regi.* Enfin, dans le grand cintre qui reposait sur la corniche, était disposé un grand tableau rappelant le serment prêté en 1831 par le Roi à la Constitution belge. De chaque côté de ce cintre, et dans les petits cintres à claire-voie, se trouvaient de riches vases de fleurs. Les vingt-cinq claveaux de ces trois arcs étaient ornés d'un nombre égal d'étoiles, emblèmes des vingt-cinq années de règne du Roi.

A la droite, on voyait, couchée, une figure représentant la province de Brabant accompagnée des attributs de l'Agriculture, de l'Industrie et des Arts; à gauche, une autre figure, l'Abondance; enfin, comme couronnement de l'œuvre, une Renommée colossale, qui semblait proclamer dans l'espace la gloire du Roi et la reconnaissance de la nation. Dans la partie de cet arc de triomphe qui regardait la rue Royale, étaient figurées, sur les piédestaux du soubassement, au moyen de statues en forme de cariatides, les quatre grandes peuplades qui ont fourni les éléments à notre nationalité, les Celtes, les Francs, les Germains et les Bataves. Les figures qui se dressaient à droite et à gauche de l'arcade principale, étaient la Prudence et la Justice. Sur le panneau qui se trouvait au-dessus de cette arcade, on lisait ces mots : *Belgæ grati erexerunt.* Enfin, dans le grand cintre se déployait un tableau représentant le Roi debout sur un quadrige, accompagné d'un génie ailé qui lui posait sur la tête une couronne de laurier, et du duc de Brabant s'appuyant sur son auguste père, comme l'avenir sur le présent.

Le Parc tout entier était entouré d'un élégant encadrement formé de mâts, qui, reliés entre eux par des guirlandes de verdure, étaient surmontés alternativement de gracieuses lanternes à quatre arêtes, et d'écussons sur lesquels étaient rappelés les lois et les actes les plus importants du règne de Léopold Ier.

Par une ingénieuse fantaisie, l'arbre de la liberté qui s'élève devant le péristyle du palais du Roi, avait été transformé en un énorme bouquet. Une élégante estrade entourait le pied du vénérable végétal.

Une estrade plus vaste, construite par M. Balat et destinée à un grand orchestre d'harmonie, était dressée sur la terrasse et adossée au palais du duc de Brabant. Au sommet, se trouvait un buste colossal du Roi, accompagné des figures emblématiques de la Paix et de la Liberté, exécutées par M. Dutrieu.

Pour compléter ce que nous avons à dire de la décoration des abords du Parc, ajoutons qu'au centre de la place du Palais de la Nation, avait été érigée une statue représentant la Constitution, et de chaque côté une figure colossale, dont l'une symbolisait le Sénat et l'autre la Chambre des Représentants.

Au point de jonction du boulevard du Régent et de la rue Guimard, servant d'avenue à la place de la Société-Civile, s'élevait un arc de triomphe, dessiné par M. Wynand Janssens, assisté de M. Verlat et de M. Léopold De Coen pour la peinture décorative, de M. Adolphe Dillens pour la peinture des groupes et de M. Albert Raoux pour celle des vases et des guirlandes. Il était percé d'une seule arcade, qui portait à sa clef de voûte l'écusson national, sous lequel se détachait en silhouette la croix de l'Ordre de Léopold. Une riche draperie, peinte à l'imitation de l'ancienne tapisserie de Tournai et ornée de glands, de câbles et de franges d'or, était suspendue au grand cintre. Les pilastres, d'ordre ionique, supportaient un fronton brisé sur lequel s'appuyait un cartouche orné du chiffre du Roi et posé sur des fleurs. Dans les jours simulés entre les pilastres, se montraient d'énormes vases de fleurs. Au-dessus, régnait une balustrade où se jouaient des groupes de petits génies agitant des oriflammes aux armes de la Belgique. Enfin, la clef de l'œuvre avait pour couronnement un socle qui, entouré de guirlandes de fleurs, portait la figure triomphale de la Patrie, debout sur un char antique traîné par trois chevaux, et tenant à la main la couronne décernée au Roi par l'affection et la reconnaissance de tous les Belges.

Mais c'était surtout la place de la Société-Civile qui présentait un aspect magnifique. A gauche, se dressait un autel en or mat, dominé par la figure de saint Joseph, patron de la Belgique, ayant à ses côtés les images des patrons des six églises cathédrales du royaume. Il était surmonté d'un dôme recouvert de velours rouges à crêtes d'or, et il en retombait une riche tenture, également de velours rouge, mais semée d'étoiles d'or, qui se détachait vigoureusement sur le fond d'or mat de l'autel, à chaque côté duquel était disposé un ange en adoration; les degrés de l'autel étaient ornés de splendides draperies.

A droite, se trouvait, adossée à la facade de l'église Saint-Joseph, une vaste estrade destinée au clergé, et surmontée d'un dais à larges draperies de velours constellé d'or.

Le fond de la place, faisant face à la rue Guimard, était occupé par la tribune royale et par les autres tribunes qui y attenaient, et qui se développaient en une courbe de cent vingt mètres d'étendue. La tribune royale, qui constituait le centre de cette vaste construction, présentait une élévation de trente mètres sur

quatorze mètres de largeur, et rappelait par sa décoration tous les faits accomplis pendant le règne dont le XXVe anniversaire était venu. Deux lions, couchés au bas des degrés, tenaient des écussons sur lesquels étaient marqués la date mémorable du 21 juillet 1831 et celle du 21 juillet 1856. Des deux côtés s'élevaient des pilastres, auxquels s'adossaient des groupes, dont l'un figurait l'Agriculture, l'Industrie et le Commerce, et dont l'autre représentait les Sciences, les Lettres et les Arts. Au haut des pilastres, se montraient les images de la Paix et de la Liberté, celle-ci accompagnée de deux génies qui semaient des fleurs sur le premier des deux groupes dont nous venons de parler, celle-là ayant auprès d'elle deux autres génies qui jetaient également des fleurs sur l'autre groupe. Au-dessus de ces sculptures, se développaient de vastes panneaux en peinture, occupés par des Renommées. A l'une des extrémités de la corniche qui servait de couronne à cette tribune vraiment royale, se présentait un groupe de deux figures enlacées pour exprimer leur solidarité, et symbolisant la liberté constitutionnelle des cultes et celle de l'enseignement; à l'extrémité opposée, deux autres figures, pareillement enlacées, formaient les emblèmes de la liberté d'association et de celle de la presse. Entre ces deux groupes, on voyait l'image de la Nationalité et celle de la Constitution, appuis de la Royauté, figurée par l'écusson royal. Derrière ce grand sujet, se dessinait un vaste dôme, au sommet duquel un drapeau tricolore déroulait ses larges plis. Quant à l'intérieur, le plafond qui dominait le trône représentait en peinture plusieurs génies tenant la couronne royale et semant des couronnes de fleurs, d'immortelles, de chêne et de laurier.

Dans ses rapports avec les tribunes adjacentes, qui continuaient le même système de décoration extérieure, la tribune royale était en même temps le symbole du Pouvoir exécutif personnifié dans le Roi et fixé dans le chef-lieu du Brabant, théâtre de la grande solennité nationale du 21 juillet 1831 et de celle du 21 juillet 1856. La tribune adjacente de droite allégorisait le Pouvoir législatif, au moyen d'une figure peinte qui traçait des textes de loi sur des tables, et au-dessous de laquelle se trouvait un groupe de génies, indiquant le respect dû à la loi. Les pilastres de ce compartiment soutenaient la statue du Progrès et celle de la Force. La tribune adjacente de gauche offrait l'allégorie du Pouvoir judiciaire, à l'aide d'une figure également peinte, sous laquelle était pareillement disposé un groupe de génies, servant à marquer le respect dû à la justice. Les statues soutenues par les pilastres étaient celle de la Justice et celle de la Sagesse. Les deux arcades formées par ces tribunes, étaient surmontées de peintures qui représentaient les provinces d'Anvers, de la Flandre occidentale, de la Flandre orientale, du Hainaut, de Liége, de Limbourg, de Luxembourg et de Namur, avec leurs armes et les armes de leurs chefs-lieux, et qui complétaient l'image de la division administrative du royaume, déjà indiquée, quant au Brabant et à Bruxelles, par la tribune royale. La balustrade de ces compartiments, décorés, en outre, de quatre groupes de génies, portait quatre inscriptions tracées en lettres d'or et relatives à quatre des grands événements qui ont marqué l'origine de l'indépendance nationale : *Indépendance, 18 novembre* 1830, date du vote par lequel le Congrès national déclara solennellement l'indépendance de la Belgique; *Constitution, 7 février* 1831, date de la promulgation de notre pacte fondamental; *Inauguration, 21 juillet* 1831, jour mémorable où le Roi prêta le serment constitutionnel; et *Dynastie, 9 août* 1832, date du mariage du Roi avec la princesse Louise-Marie d'Orléans.

Sur le couronnement des deux pavillons était figuré l'historique de l'établissement des relations de la Belgique avec les puissances étrangères. Au-dessus de l'un, on voyait de distance en distance le drapeau national mêler ses couleurs à celles de l'Angleterre, de l'Autriche et de la France, et on lisait le long de la balustrade cette inscription : *Traité du 15 novembre* 1831, date de la Convention de Londres qui reconnut l'indépendance du pays. Au-dessus de l'autre, le pavillon belge se mariait à celui de la Néerlande, de la Prusse et de la Russie, et de ce côté la balustrade portait ces mots : *Traité du 19 avril* 1839, date de l'entrée définitive de la Belgique dans la famille des États européens, de la consécration de sa neutralité perpétuelle, et de la conclusion de la paix avec les Pays-Bas. Sous ces emblèmes, et à chaque pavillon, s'élevaient des pilastres dont les chapiteaux étaient surmontés de groupes de génies, jurant fidélité et respect aux traités. Plus bas, se montraient deux grands sujets en sculpture, qui servaient à exprimer les rapports de toute nature entre

la Belgique et les autres nations. C'étaient, d'un côté, deux figures accompagnées des attributs de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce, avec cette inscription : *Échanges commerciaux;* de l'autre, deux figures entourées des attributs des Sciences, des Lettres et des Arts, avec l'inscription suivante : *Échanges des idées.* Ce système de décoration était complété par quatre groupes de génies, disposés aux extrémités de chaque pavillon. Deux de ces groupes semblaient jeter joyeusement des fleurs à la foule accourue pour prendre part à la solennité; le troisième tenait le drapeau belge, en souvenir des drapeaux d'honneur distribués le 27 septembre 1832, et le quatrième montrait la bannière nationale intacte et pure, comme elle avait été reçue.

On le voit, c'était là comme un résumé de l'histoire de la patrie depuis vingt-cinq années, histoire rendue visible à tous les yeux. Cette vaste construction, ainsi que l'autel et l'estrade placée devant l'église Saint-Joseph, avaient été faits sur les dessins de M. Léon Suys. La peinture décorative était due aux artistes de M. Tasson-Snel, parmi lesquels s'est distingué particulièrement M. Robie, notre habile peintre de fleurs. Toutes les grandes peintures avaient été exécutées par M. Joseph Stallaert. Les groupes des pilastres de la tribune royale, avaient été modelés par M. Van Hove; les figures de la Paix et de la Liberté, par M. Van den Kerckhove; les deux grands lions qui se trouvaient au bas des degrés de la même tribune, par M. Jacquet; les quatre groupes de Génies placés aux angles des pavillons, par M. Vermeylen; les autres groupes d'enfants, par M. Dumon; les statues de la Force et du Progrès, par M. Marchand; celles de la Sagesse et de la Justice, par M. Seurggers; les figures qui symbolisaient les relations intellectuelles et matérielles de la Belgique avec les nations étrangères, par M. Van Omberg; enfin, celles qui décoraient l'autel, étaient de M. Gérard, de Gand.

Nous aurons terminé la liste des décorations dont les places publiques de la capitale étaient ornées, après avoir fait mention de la fontaine construite sur la Grande Place, d'après les dessins de M. Cluysenaar, et d'un élégant château d'eau, qui, dressé sur le Grand Sablon, avait été dessiné par le même architecte et peint par M. Wilbrand.

Finalement, dans le faubourg de Schaerbeék, sur la place de la Reine, s'élevait un arc de triomphe, dessiné par M. Hendrickx, et entièrement architectural. Conçu dans le style du XVII[e] siècle, il figurait dans sa partie centrale une coupole surmontée de la statue équestre du Roi, et soutenue par neuf colonnes, ornées des écussons des neuf provinces. Les côtés formaient deux corps avancés, qui supportaient à leurs angles les figures allégoriques de l'Industrie, du Commerce, de l'Agriculture et des Arts.

Telles étaient les décorations officielles de la capitale. Celles que les habitants avaient spontanément appliquées à l'embellissement des rues que le cortége allait parcourir, échappent à toute description par leur diversité infinie. Qu'il nous suffise de dire qu'elles donnaient à la ville un caractère de gaieté et de fête qu'elle n'avait peut-être jamais présenté jusqu'alors.

III

Dès neuf heures du matin, plusieurs bataillons d'infanterie, musique en tête, et un corps nombreux d'officiers de police, avaient occupé la place de la Société-Civile et les rues qui y aboutissent, afin de maintenir le terrain libre jusqu'à l'arrivée des autorités.

Cependant, les personnes munies de cartes pour les enceintes réservées, qui étaient ménagées du côté occidental de la place et séparées l'une de l'autre par un espace correspondant à la largeur de la rue Guimard, y eurent accès dès la même heure. Dans ces enceintes, des siéges étaient disposés pour cinq mille personnes.

Une estrade, construite dans le jardin des Pères Rédemptoristes, était réservée aux dames. On y arrivait par une entrée spéciale, donnant dans la rue de la Science. Elle pouvait contenir cinq cents personnes.

Les précautions les plus minutieuses avaient été prises, afin que les autorités pussent atteindre sans difficulté les places qui leur avaient été assignées dans les tribunes. Non-seulement le lieu et l'heure où devaient se réunir les différents cortéges ou groupes d'autorités, mais encore le moment du départ de chacun d'eux et leur itinéraire, avaient été soigneusement réglés. En outre, un nombre considérable d'exemplaires du plan des tribunes avec l'indication des places avaient été distribués. De sorte que chacun savait à l'avance le point précis où il devait arriver.

Aussi, l'ensemble de ces dispositions a-t-il complétement atteint son but, et l'ordre le plus parfait a présidé à l'arrivée des nombreux cortéges et à leur formation en une seule file après la cérémonie. Du reste, la direction de chacun de ces groupes avait été confiée à différents membres de la commission centrale, tandis que les autres étaient chargés de faire les honneurs des tribunes, et que leur président, présent partout, veillait, avec l'intelligence dont il avait déjà donné tant de preuves pendant les préparatifs des fêtes, à la stricte exécution des détails de la solennité.

Comme on l'a dit plus haut, la tribune royale se trouvait au centre de l'édifice élevé sur la place de la Société-Civile.

Derrière les fauteuils destinés à la famille royale et disposés aux deux côtés du trône, se tenaient les

dignitaires civils de la cour et les dames de service auprès de LL. AA. RR. et I. la duchesse de Brabant et la princesse Charlotte. Le Corps diplomatique, les Ministres et les lieutenants-généraux occupaient des siéges dans la même tribune.

Celle qui se trouvait à droite du trône était réservée aux Sénateurs, ayant à leur gauche les anciens membres du Sénat.

Ensuite se présentait, toujours en avançant vers la droite, un compartiment destiné aux femmes des membres du Corps diplomatique et des Sénateurs.

La troisième tribune latérale du trône était attribuée à l'ordre judiciaire, à la cour de cassation, à la cour des comptes, à la cour d'appel de Bruxelles et aux délégués des cours d'appel de Gand et de Liége, à l'auditeur général de la cour militaire, au conseil des mines, au tribunal de première instance de Bruxelles et aux délégués des tribunaux de province, au tribunal de commerce de Bruxelles et aux délégués des tribunaux de commerce de province, aux juges de paix de Bruxelles et de la banlieue, ainsi qu'aux femmes des magistrats.

Enfin, à l'extrémité de l'aile droite de l'édifice, se présentait le compartiment assigné aux officiers de la garde civique et à leurs femmes.

Des quatre tribunes qui se suivaient à gauche du trône, la première était occupée par les membres de la Chambre des Représentants et par les anciens membres de cette Assemblée.

Dans la seconde, se trouvaient les femmes des Ministres et des Représentants.

La troisième était attribuée aux fonctionnaires supérieurs de l'ordre administratif, aux généraux-majors, aux députations de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, de l'Académie royale de médecine, des universités de l'État, des universités libres et de l'Académie royale d'Anvers, à la commission administrative du Conservatoire royal de musique de Bruxelles, et aux délégués de la commission administrative du Conservatoire royal de Liége, aux inspecteurs de l'enseignement, aux préfets des études des Athénées royaux et aux inspecteurs de l'enseignement primaire. Dans la même tribune étaient placés les gouverneurs de province, les commissaires d'arrondissement présents à Bruxelles, la députation permanente du conseil provincial du Brabant et les membres délégués des députations permanentes des autres conseils provinciaux, le conseil communal de Bruxelles, la chambre de commerce de Bruxelles et les délégués des chambres de commerce des provinces, ainsi que le conseil général des hospices. Là aussi des places avaient été ménagées aux femmes des fonctionnaires qui viennent d'être énumérés.

Enfin, le quatrième compartiment, qui formait l'extrémité de l'aile gauche de la construction, et qui correspondait à celui que les officiers de la garde civique occupaient à l'extrémité opposée, était exclusivement réservé aux officiers de l'armée et à leurs femmes.

Les fonctionnaires de l'ordre administratif et les généraux-majors, qui avaient eu pour point de réunion l'hôtel du ministère de l'intérieur, étaient venus les premiers prendre place dans la tribune assignée à leur groupe.

A dix heures, les députations des communes du royaume, qui s'étaient réunies sur la Grande Place, vinrent en cortége occuper les gradins disposés en avant des tribunes.

Une demi-heure plus tard, les députations de la garde civique et de l'armée, formées en deux colonnes, arrivèrent à la place de la Société-Civile et se rangèrent en deux carrés, à droite et à gauche du trône. Dans celui que formaient les députations de la garde civique, prirent place les décorés de la croix de fer, les personnes ayant reçu une médaille pour acte de courage et de dévouement, ainsi que les artisans ayant obtenu la décoration agricole ou industrielle. Dans le carré composé par les députations de l'armée, se disposèrent les décorés de l'ordre de Léopold et les officiers pensionnés.

Les chasseurs-éclaireurs de la garde civique de Bruxelles et les élèves de l'école militaire faisaient le service d'honneur auprès du trône.

Il n'était pas midi, que déjà toutes les personnes revêtues d'un caractère officiel se trouvaient présentes au lieu de la cérémonie. S. Ém. Mgr. le cardinal-archevêque de Malines et LL. GG. Mgrs. De Hesselle, évêque

de Namur, Delebecque, évêque de Gand, Labis, évêque de Tournai, et de Montpellier, évêque de Liége, accompagnés de plus de sept cents ecclésiastiques, occupaient l'estrade adossée à la façade de l'église Saint-Joseph.

En ce moment, la place de la Société-Civile présentait un spectacle dont il serait difficile de se faire une idée. Elle était couverte d'une foule immense, et l'œil ne savait où s'arrêter. Ici, les uniformes variés de l'armée et de la garde civique; là les toges rouges ou noires de la magistrature; plus loin, les chappes dorées du corps épiscopal et les surplis blancs des ecclésiastiques; partout, les costumes brodés des fonctionnaires de l'État, et les toilettes élégantes et variées des dames; puis les drapeaux des délégués de la garde civique et de l'armée; puis le trône et le peuple qui attendaient le Roi, et l'autel qui attendait les prêtres, et les corps de musique et l'orchestre des chanteurs qui se tenaient prêts. Les maisons et les hôtels qui servent d'encadrement à la place, n'offraient pas un aspect moins animé. Toutes les fenêtres étaient garnies de spectateurs; des toitures tout entières avait été enlevées pour faire place à des têtes humaines; d'énormes échafaudages, dressés sur des bâtiments en construction, à la hauteur du premier étage, ou élevés dans des jardins avoisinants, étaient peuplés de monde; les plates-formes des maisons et jusqu'aux clochers et aux galeries de l'église Saint-Joseph, étaient envahis; enfin, sur tous les points d'où le regard pouvait plonger dans la place, on ne voyait que des curieux épiant, au moindre mouvement de la foule, avec une impatience, du reste, facile à comprendre, le commencement de la scène qui allait se passer.

Mais le moment est venu où S. M. va commencer son itinéraire pour se rendre au milieu de la nation.

Depuis onze heures du matin, M. le bourgmestre de Bruxelles, ainsi que MM. les échevins et les conseillers communaux, se trouvaient sur la place d'Anvers, jaloux de saluer le Roi sur le seuil même de la capitale. Un cordon de pompiers était disposé autour des estrades qui s'élevaient au même endroit et où se tenaient six cents dames, ayant chacune un bouquet à la main. Quatre compagnies d'infanterie de ligne formaient la haie autour de l'arc de triomphe dressé en avant de la porte de Laeken.

A midi, une salve d'artillerie annonça que S. M. et la famille royale quittaient la résidence de Laeken et s'avançaient vers la ville. Aussitôt MM. les généraux, les officiers supérieurs et l'état-major général de la garde civique et de l'armée, conduits par les délégués de la commission centrale et accompagnés de la garde civique à cheval et d'un escadron des guides, avec la musique de ce corps en tête, se portèrent à la rencontre du Roi.

Après avoir passé sous l'arc de triomphe élevé par la commune de Laeken, S. M. descendit de voiture devant la demeure de M. Ch. Herry, bourgmestre, qui, à la tête du conseil communal, lui adressa ces paroles :

« Sire,

» Au moment où la Belgique s'unit pour célébrer le plus heureux comme le plus rare des anniversaires, le conseil communal de Laeken ne saurait rester muet.

» C'est de Laeken qu'il y a vingt-cinq ans Votre Majesté partit pour ceindre, dans la capitale, cette couronne si dignement, si noblement portée.

» Les acclamations de nos habitants saluèrent les premiers pas du Roi vers le trône où l'appelait le libre choix de la nation.

» Depuis ce jour, résidence toujours aimée du prince, Laeken a vu son nom associé à tous les souvenirs qu'éveille la royale famille, dont les plus jeunes membres sont nés parmi nous.

» Permettez, Sire, qu'à ce titre le conseil communal de Laeken exprime à Votre Majesté, les sincères et respectueuses félicitations de cette population, au milieu de laquelle le Roi vit depuis un quart de siècle.

» D'autres diront les titres de Votre Majesté à la reconnaissance du pays et les sentiments qui animent aujourd'hui tous les Belges.

» Nous nous bornerons à rappeler une parole, à signaler un résultat. S'adressant pour la première fois à son peuple, Votre Majesté disait, le 21 juillet 1831 : « Mon cœur ne connait pas d'autre ambition que celle de vous voir heureux. » L'ambition de votre noble cœur, Sire, doit en ce jour être satisfaite. La Belgique est heureuse; elle est heureuse par Votre Majesté.

» Que Dieu conserve encore longtemps à la patrie le Souverain qu'elle s'est donné!

» *Vive le Roi!* »

Ce cri fut aussitôt répété avec enthousiasme par toute l'assistance, tandis que Sa Majesté et la famille royale acceptèrent pour quelques moments l'hospitalité de l'élégante demeure de M. Herry.

Après s'y être arrêtés quelques instants, le Roi et les deux princes montèrent à cheval, les deux princesses et les grands dignitaires du palais dans les voitures de gala. En même temps, le cortége se forma dans l'ordre indiqué par le programme. La tête de la colonne était formée par un détachement des guides, auquel se rattachèrent successivement un détachement de la garde civique à cheval, un escadron des guides, musique





DÉCORATION ET CÉRÉMONIE DE



en tête, les écuyers de Sa Majesté. Puis venaient les cinq délégués de la commission centrale des fêtes, à cheval, savoir : MM. Guillaume Geefs, statuaire, bourgmestre de la commune de Schaerbeék, Jules Dugniolle, greffier du conseil des mines, De Doncker et De Sorlus, colonels de la garde civique, et Meyers, major du génie. Ils étaient suivis de deux officiers d'ordonnance du Roi. Puis venait Sa Majesté, accompagnée de LL. AA. RR. le duc de Brabant et le comte de Flandre, et suivie de ses aides de camp et de ses officiers d'ordonnance et de ceux des princes, des généraux, des officiers supérieurs et de l'état-major général de la garde civique et de l'armée. Après ce groupe, s'avançaient quatre piqueurs à cheval, qui précédaient les voitures de la cour, chacune attelée de six chevaux. Dans la première, se trouvaient le comte de Marnix, grand maréchal du palais, et le comte de Lannoy, grand maître de la maison de LL. AA. RR. et I. Dans la deuxième, étaient M[me] la comtesse de Mérode-Westerloo, grande maîtresse de la maison de LL. AA. RR. et I., M[me] la comtesse de Lannoy, dame d'honneur, et MM[mes] les comtesses de Marches et d'Hemricourt De Grunne, dames du palais. Dans la troisième, on voyait LL. AA. RR. et I. la duchesse de Brabant et la princesse Charlotte. A la portière de droite, se tenait le baron d'Hanins de Moerkerke, colonel, premier écuyer d'honneur, et à celle de gauche, le baron Goethals, aide de camp de S. A. R. le duc de Brabant. Enfin, un détachement de cavalerie fermait la marche du cortége.

Cependant le Roi, ayant à sa droite S. A. R. le duc de Brabant et à sa gauche S. A. R. le comte de Flandre, se dirigea vers la ville au milieu d'une multitude immense. Bientôt il atteignit l'arc de triomphe de la porte de Laeken. En ce moment, le ciel, qui était resté couvert toute la matinée, ouvrit son rideau de nuages et un vif rayon de lumière éclaira Sa Majesté et toute la foule qui l'entourait. Ce fut comme un effet de théâtre, et le peuple fut près d'applaudir le soleil. Aussitôt, M. Ch. De Brouckere, bourgmestre de Bruxelles, s'avança vers le Roi et lui adressa l'allocution suivante :

« Sire!

» En présentant à S. M. les clefs de la capitale, il y a un quart de siècle, le magistrat de Bruxelles disait : « Devant le Roi s'ouvre une vaste carrière de gloire et de renommée, devant nous une ère de splendeur et de prospérité. »

» Ces paroles, qu'on aurait pu alors considérer comme téméraires, ont reçu du temps une éclatante consécration.

» Oui, Sire, la fermeté prudente et la sagesse éclairée de Votre Majesté, après avoir évité bien des écueils, vaincu bien des obstacles, ont mené à bon port le vaisseau de l'État, portant dans ses flancs plus de richesses, monté par un équipage plus sain et plus fort que jamais.

» Aussi, toute notre population accourt sur le passage du Roi pour lui apporter son tribut de reconnaissance; elle va mêler sa voix à la nôtre pour offrir à Votre Majesté l'expression de son profond respect, de ses sentiments les plus dévoués.

» *Vive le Roi!* »

A ces paroles, Sa Majesté répondit en substance, avec une émotion qui n'échappait à personne :

« Il y a un quart de siècle, Messieurs, j'ai été frappé de la manière la plus douce, de l'accueil sympathique et des sentiments patriotiques de cette ville. Elle avait pourtant alors bien souffert; elle avait passé par de grandes épreuves. Cependant, ses sentiments patriotiques n'en ont jamais été ébranlés.

» J'ai veillé, je puis le dire, sur les intérêts de la capitale, avec l'affection et la sollicitude d'un père, dans des circonstances qui présentèrent des difficultés à vaincre, difficultés inhérentes à l'organisation même du pays.

» Je n'ajouterai qu'une phrase de mon premier discours, à l'occasion de l'inauguration : « Mon cœur n'a jamais connu d'autre ambition que celle de vous voir heureux » et prospères. » Conservez l'esprit national, et c'est là un bel avenir que vous pourrez avoir et que vous aurez. »

Aussitôt une immense acclamation se fit entendre, et les cris mille fois répétés de : *Vive le Roi! Vivent les Princes!* retentirent.

Le cortége s'était remis en marche. Au moment que le Roi atteignit la place d'Anvers, et qu'il se trouva à la hauteur des estrades érigées en cet endroit, les six cents dames qui s'y étaient rangées, saluèrent Sa Majesté avec un vif enthousiasme et jonchèrent son chemin de leurs bouquets.

Conformément à l'itinéraire suivi par le Roi, le 21 juillet 1831, le cortége s'achemina par la rue de Laeken, par celle du Pont-Neuf, par la rue Neuve, par la place de la Monnaie, par la rue des Fripiers, par les rues du Marché-aux-Poulets et aux Herbes, et par la rue de la Madeleine, au milieu des cris enthousiastes et des acclamations d'une foule immense. A une heure, il atteignit la place Royale. Là, à l'endroit même

où le Roi avait juré, le 21 juillet 1831, fidélité à la Constitution belge, les anciens membres du Congrès national, au nombre de soixante-cinq, l'attendaient, ayant à leur tête M. le baron de Gerlache, qui fut président de cette illustre Assemblée. Avec eux se trouvaient MM. De Coppin, le comte Félix de Mérode, Charles Rogier, Joseph Vanderlinden et Sylvain Van de Weyer, anciens membres du gouvernement provisoire, ainsi que les anciens secrétaires du Congrès, MM. Henri De Brouckere, le chanoine De Haerne, Ch. Liedts et le vicomte Vilain XIIII, actuellement Ministre des affaires étrangères.

Au moment où le Roi et les Princes apparurent, ils furent salués, avec un enthousiasme impossible à décrire, par la multitude qui occupait la place et qui en obstruait tous les abords. Au même instant, Sa Majesté s'étant approchée des anciens membres du Congrès, M. de Gerlache lui adressa le discours suivant :

« Sire,

» Il y a vingt-cinq ans, qu'à cette même place, en ce même jour, le Congrès belge reçut, au nom de la nation, le serment de Votre Majesté « d'observer la » Constitution et les lois du peuple belge et de maintenir l'indépendance nationale. » Les mêmes hommes, qui furent alors témoins de ce solennel engagement, viennent affirmer aujourd'hui, à la face du ciel, que Votre Majesté a rempli toutes ses promesses et dépassé toutes nos espérances. Et la nation tout entière, Sire, vient l'affirmer avec nous. Elle vient attester que, pendant ce règne de vingt-cinq ans, son Roi n'a ni violé une seule de ses lois, ni porté atteinte à une seule de ses libertés, ni donné cause légitime de plainte à un seul de nos concitoyens! Ici, tous les dissentiments disparaissent; ici, nous sommes tous d'accord; nous n'avons tous qu'un même cœur pour associer dans un commun amour et notre Roi et notre Patrie!

» Au milieu des commotions qui ont ébranlé tant de gouvernements, la Belgique est demeurée fidèlement attachée à son prince, et aux institutions qu'elle s'est données. Cette sorte de phénomène, rare dans notre siècle, ne peut s'expliquer que par l'heureux accord du Roi et du peuple, cimenté par leur mutuel respect pour la foi jurée et pour la Constitution nationale. Une Constitution qui suffit à un peuple avide de liberté, et qui l'aime assez pour la supporter avec ses inévitables inconvénients; un peuple sensé, religieux et moral, qui se souvient de son passé, qui ne demande qu'à vivre en repos sous la protection de ses lois; un prince si sage, si habile, si conciliant, qu'au milieu d'opinions divergentes il a su conquérir l'estime et le respect de tous, en Belgique et à l'étranger, tel a été, Sire, le concours de circonstances vraiment providentielles qui a maintenu et consolidé ce nouvel État, qui l'a rendu paisible, prospère, et, nous osons l'espérer (et c'est notre dernier vœu), stable à tout jamais!...

» Sire, l'histoire, un jour, après avoir rappelé nos vieilles gloires nationales, aura quelques belles pages à consacrer à la fondation de ce royaume et au règne de Léopold Ier, règne d'autant plus fertile en enseignements, que Dieu, tout en protégeant visiblement la Belgique, ne lui a pas épargné les jours d'épreuve.

» C'est à l'histoire à remémorer ce qu'il ne nous est pas même permis d'indiquer ici; c'est à elle à dire cet élan des esprits dans toutes les carrières : dans les sciences, dans les arts, dans les lettres, et ce rapide développement de l'industrie, qui a pour ainsi dire transformé cette nation, rendue à elle-même depuis à peine un quart de siècle.

» Sire, les membres du Congrès national sont profondément émus et touchés du sentiment délicat et bienveillant qui ramène à cette même place, où nous la reçûmes jadis, Votre Majesté, au milieu de cette vieille phalange de patriotes ardents, dévoués, courageux, qui ont posé les premiers fondements de notre édifice social, qui ont fait la Belgique que nous voyons, constitué les assemblées et organisé les pouvoirs qui la gouvernent.

Votre présence ici, Sire, nous rappelle le souvenir de cette grande journée de juillet 1831, qu'aucune démonstration ne saurait rendre; où les cœurs, ivres de joie et d'espérance, saluaient en Léopold Ier l'aurore d'une Belgique nouvelle, se réveillant enfin, après deux siècles d'un long sommeil sous la domination de l'étranger. Les mêmes acclamations l'attendent aujourd'hui dans chacune de nos villes; car l'idée de cette fête est toute populaire : oui, Sire, c'est la voix du peuple qui sent le besoin d'exprimer sa gratitude à celui qui, après Dieu, a le plus contribué à le rendre heureux!

» Il ne nous reste maintenant, Sire, qu'à remercier le ciel au nom de la patrie, en lui demandant de prolonger bien longtemps encore les jours précieux et le règne glorieux de Votre Majesté, pour affermir de plus en plus l'avenir de notre pays, pour servir de conseil, d'exemple et de guide à ces jeunes princes, véritables enfants de la Belgique, qui sont appelés à continuer un jour les sages et nobles traditions du beau règne de Léopold Ier. »

A ces paroles, qui étaient l'expression vraie des sentiments dont tous les cœurs étaient animés, le cri de *Vive le Roi!* éclata sur la place. Sa Majesté, en proie à une émotion que toute l'assistance partageait, répondit en ces termes à l'adresse du Congrès :

« Messieurs,

« Je ne vous quitterai pas sans vous exprimer combien j'ai toujours apprécié les travaux du Congrès national.

» Cette illustre assemblée représentait largement la nation, tous ses sentiments, tous ses intérêts.

» Elle a été entourée, non-seulement de difficultés, mais de dangers réels; et malgré cela elle n'a jamais bronché. Elle a compris ce qui pouvait faire le bonheur du pays. Elle ne s'est laissé détourner par aucune intrigue, par aucune menace.

» Vous, Messieurs, vous avez fondé l'œuvre dont nous poursuivons l'accomplissement, et vous avez donné au pays le courage dont il avait besoin pour la mener à bonne fin. J'en conserve au fond de mon cœur le sentiment de la plus vive reconnaissance; et, je le répète, j'ai toujours apprécié la sagesse, le talent de cette assemblée, cependant si nombreuse, qui a donné à l'Europe un bel exemple, lequel, j'ose le dire, n'a guère été suivi.

» Je vous remercie, Monsieur le président, des sentiments que vous venez de m'exprimer, au nom des anciens membres du Congrès.

» C'est un bonheur pour moi, Messieurs, de vous voir aussi nombreux après tant d'années. »

Pendant qu'une nouvelle explosion d'acclamations se faisait entendre, le cortége reprit sa route. Au moment où il arriva sur la place des Palais, les corps de musique du 1er et du 7e régiment de ligne, qui s'étaient réunis sur l'estrade disposée au pied de l'arbre de la liberté, exécutèrent *la Brabançonne*, qui fut accueillie avec un enthousiasme indescriptible.



ARCS DE TRIOMPHE DRESSÉS SUR LA PLACE ROYALE.



DÉCORATION DE LA PLACE DES PALAIS.

Arrivés au palais, le Roi et la famille royale y descendirent quelques moments, pour recevoir S. A. R. Mgr. le duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha et S. A. R. le prince George, second fils de S. M. le Roi de Saxe. Après cette réception, Sa Majesté, accompagnée de ses illustres hôtes et de la famille royale, se plaça un instant au balcon. Aussitôt un chœur de deux cents chanteurs, qui, dirigé par M. Strebelle, s'était joint aux corps de musique militaire, entonna un chant intitulé : *le Bouquet jubilaire*, que M. Tardieu fils avait écrit sur l'air national, et dont la foule, réunie sur la place, répétait le refrain.

Bientôt le cortége se reforma, et LL. AA. RR. le duc de Saxe-Cobourg-Gotha et le prince George de la Saxe Royale s'y étant joints, il se dirigea vers la rue Ducale, où il laissa à sa droite l'estrade du palais du duc de Brabant, toute couverte de dames aux toilettes resplendissantes, et par la rue Zinner, vers le boulevard du Régent.

Dans ces entrefaites, le canon avait annoncé l'arrivée du Roi. Au même instant, une émotion générale se manifesta parmi la foule nombreuse qui se trouvait réunie sur la place de la Société-Civile. En même temps, S. A. S. le prince de Ligne, président du Sénat, M. Delehaye, président de la Chambre des Représentants, et les Questeurs des deux Assemblées législatives, accompagnés de tous les membres du cabinet, excepté M. le vicomte XIIII, qui se trouvait avec les anciens membres du Congrès, et de M. Stevens, président de la commission centrale des fêtes, quittèrent les tribunes qu'ils occupaient et se portèrent au-devant de Sa Majesté jusqu'à l'arc de triomphe élevé au débouché de la rue Guimard. Ils étaient précédés d'un détachement de l'école militaire et suivis d'un détachement des chasseurs-éclaireurs de Bruxelles. Sur leur passage, les troupes prirent les armes, tandis que les tambours et les clairons leur rendirent les honneurs.

Peu de temps après, le Roi atteignit l'entrée de la rue Guimard, et Sa Majesté mit pied à terre sous l'arc de triomphe, où les présidents des Assemblées législatives et les Ministres l'attendaient et le complimentèrent. Ensuite, ces hauts personnages le conduisirent vers la place où la solennité politique devait s'accomplir.

Quelques moments s'écoulent, et Sa Majesté y paraît. Aussitôt les tambours battent aux champs et les musiques réunies font entendre l'air national, tandis que des salves d'artillerie et les cloches de la ville lancées à toute volée, mêlent leur bruit solennel aux acclamations enthousiastes de la multitude. En ce moment, de même qu'à la porte de Laeken, le soleil, qui s'était derechef couvert de nuages, reparut dans toute sa splendeur, et dès lors il ne cessa plus d'éclairer la scène grandiose qui allait suivre.

Sa Majesté, accompagnée de LL. AA. RR. le prince Ernest de Saxe-Cobourg-Gotha, le prince Georges de la Saxe Royale, le duc de Brabant et le comte de Flandre, fut immédiatement conduite par les hauts personnages qui étaient allés au-devant d'elle, au trône qui lui avait été préparé. Mais, peu d'instants après, arrivent LL. AA. RR. et I. Madame la duchesse de Brabant et Madame la princesse Charlotte, suivies des dames et des grands dignitaires de leurs maisons. Aussitôt, le Roi et LL. AA. RR. les princes vont à leur rencontre. Le Roi offre le bras à S. A. R. et I. la duchesse de Brabant, et le duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha présente le sien à S. A. R. la princesse Charlotte. Ensuite Sa Majesté et LL. AA. RR. prennent place dans l'ordre suivant : à la droite du Roi, LL. AA. RR. et I. Madame la duchesse de Brabant, le prince de Saxe-Cobourg-Gotha et le duc de Brabant; à sa gauche, LL. AA. RR. Madame la princesse Charlotte, le prince George de la Saxe Royale et le comte de Flandre.

Aussitôt que le Roi, les princes et les princesses eurent pris place dans leur tribune, un chœur formé de mille chanteurs, que dirigeait M. Fisscher, maître de chapelle de la collégiale des SS. Michel et Gudule, et qu'accompagnait un nombreux orchestre militaire, sous la direction de M. Bender, chef de la musique particulière du Roi, entonna un hymne composé par M. Fétis, directeur du Conservatoire royal de musique de Bruxelles et maître de chapelle du Roi, sur des paroles de M. Adolphe Siret.

Après l'exécution de ce morceau, digne du maître qui l'a écrit, M. le Ministre de l'intérieur, ayant pris les ordres du Roi, S. A. le prince de Ligne, président du Sénat, descend, avec les membres de cette

Assemblée, de la tribune qu'ils occupent, monte les gradins du trône, et lit à Sa Majesté l'adresse du Sénat, qui est conçue en ces termes :

« Sire,

» Depuis trois siècles, la Belgique aspirait après son indépendance. Livrée par les traités, et sans sa participation, d'une puissance à une autre, elle servit de champ de bataille à toutes les grandes luttes européennes, de point de mire à toutes les grandes ambitions de l'esprit de conquête.

» Le peuple belge voulut enfin une patrie; il se la donna! Ce ne fut pas l'esprit révolutionnaire qui le guida, en 1830, dans l'accomplissement de ce grand fait! La devise de son oriflamme fut *Union et Force;* les trois couleurs de son drapeau furent ces mots, qui font toujours battre le cœur de l'homme : *Patrie, Indépendance, Nationalité!* Leurs anciennes franchises avaient habitué les Belges aux libertés dont ils n'abusèrent jamais.

» Elles avaient donc jeté de fortes racines parmi eux. Les mandataires du pays proclamèrent, comme clef de voûte du nouvel édifice, la monarchie héréditaire. Leur choix heureux appela Votre Majesté à régner sur la Belgique.

» Sire, la haute estime et l'amitié que vous portent les autres Souverains, ont rejailli sur ses destinées!

» Votre Majesté a promis, il y a vingt-cinq ans, de se consacrer au bonheur de la nation belge. Elle a juré de maintenir, de défendre ses institutions; ce serment a été loyalement tenu, ces promesses ont été scrupuleusement accomplies!

» Les témoignages de reconnaissance, de respect et d'attachement, les acclamations de tout ce peuple qui vous environne, Sire, et qui célèbre aujourd'hui ce jubilé national, sont la plus belle auréole qui puisse entourer le diadème d'un roi!

» Le jugement de l'histoire et de la postérité dira ce que Votre Majesté a fait pour sa patrie adoptive!

» Les partis, conséquence ordinaire des brusques changements politiques, réunis dans une seule et même pensée, l'esprit, le sentiment national; la dette imposée à la Belgique, diminuée de plusieurs millions par l'influence de Votre Majesté dans le conseil des rois; l'industrie, les beaux-arts, l'agriculture, le commerce, toutes les sources de richesse qui n'ont cessé de progresser sous l'œil vigilant de Votre Majesté, et ont atteint un degré de prospérité inconnu jusqu'ici; les événements qui ont ébranlé le monde, passés sans secousse, grâce à une haute sagesse qui n'a jamais fait défaut à la pratique des institutions constitutionnelles, sagesse si heureusement secondée par l'esprit d'ordre naturel à nos populations; un royaume enfin, une dynastie, fondés sur des bases solides et durables; tel est le rôle que vous avez accompli, Sire! Aussi Votre Majesté peut jeter avec orgueil les yeux sur ce passé aussi fécond que glorieux, et avec confiance sur l'avenir.

» Quelque grande que soit la joie de ce jour, une pensée de regrets, un souvenir douloureux, nous reporte vers la mémoire d'une Reine qui, après avoir traversé la vie en répandant tous les genres de bienfaits, a laissé près de vous, Sire, un si grand vide!

» Mais elle veille sur Votre Majesté, sur ses nobles enfants, et sur la nation qu'elle aimait, qui l'entourait de tant de respect et de vénération! Et si la divine Providence a donné un ange au Ciel, qu'elle conserve du moins longtemps un Roi à cette terre qui nous est chère à tous!

» Oui, Sire, régnez encore de longues années sur nous! C'est le vœu le plus ardent du Sénat; initiez l'héritier du trône aux grands actes de votre vie, initiez votre digne fils à ce quart de siècle tout de dévouement à votre peuple, et la patrie, de plus en plus reconnaissante, gravera dans le cœur de nos derniers descendants le nom de Léopold Ier. »

Le président du Sénat et les Sénateurs ayant repris leurs places, M. Delehaye, président de la Chambre des Représentants, monte à son tour vers le trône avec les membres de cette Assemblée, et lit au Roi l'adresse qui est ainsi conçue :

« Sire,

» Un quart de siècle nous sépare du jour solennel où le premier Roi des Belges reçut la couronne des mains du Congrès national, au milieu des acclamations d'un peuple qui retrouvait les titres longtemps égarés de sa nationalité, souvent contestée, mais jamais perdue. Votre Majesté venait consolider ce que le courageux dévouement du gouvernement provisoire, la sagesse du Congrès et le patriotisme de tous avaient fondé.

» Les acclamations qui retentissent aujourd'hui autour du Roi, sont peut-être plus enthousiastes encore et plus universelles qu'elles ne l'étaient le 21 juillet 1831. C'était l'espérance alors qui les faisait éclater; en ce moment, c'est la reconnaissance, c'est le souvenir de longs bienfaits, c'est l'amour d'une nation qui sait rendre à ses Souverains l'attachement que ceux-ci lui portent.

» Nous pouvons librement louer Votre Majesté : la royauté belge est demeurée populaire sans faiblesse et forte sans oppression; le respect dont son autorité est entourée, n'a rien enlevé à l'affection que lui voue le pays.

» Le Roi a compris que nos libres institutions étaient la base de notre édifice politique, et le peuple a compris que la dynastie en était le couronnement. De là est née cette alliance indissoluble dont la confiance mutuelle est la sauvegarde et le lien.

» Cette alliance a été scellée le jour où le Roi, à sa joyeuse entrée, signa la Constitution en présence du Congrès et de la population qui applaudissait, et fonda la monarchie belge à laquelle il apportait la sanction européenne et le gage de la stabilité et de la durée.

» Ce jour-là, Sire, vous avez prononcé ces mémorables paroles, qui sont encore gravées dans nos mémoires : » Belge par votre adoption, disiez-vous, je me ferai » aussi une loi de l'être toujours par ma politique. Je n'ai accepté la couronne que » vous m'avez offerte, qu'en vue de remplir une tâche aussi noble qu'utile, celle » d'être appelé à consolider les institutions d'un peuple généreux et de maintenir » son indépendance. Mon cœur ne connaît d'autre ambition que celle de vous voir » heureux.

» Qu'une seule pensée, ajoutait le Roi, anime tous les Belges, celle d'une franche » et sincère union. »

» Tel en était le programme, les promesses et les vœux de la royauté : le programme a été loyalement exécuté, les promesses fidèlement tenues et les vœux pleinement réalisés.

» L'intérêt belge, en effet, fut toujours la règle de la politique de Votre Majesté, qui sut faire plus d'une fois à cet intérêt de nobles sacrifices que la nation n'a pas oubliés.

» La Constitution que vous avez juré d'observer est là, après un quart de siècle, entière et inaltérée, sincèrement pratiquée et toujours inviolable.

» Notre indépendance que vous avez promis de maintenir, garantie par les puissances, soutenue par la sagesse de la nation et du Roi, respectée même par les révolutions et les guerres, continue d'être l'une des conditions de jour en jour plus essentielles de l'équilibre général et de la paix du monde.

» Le Roi peut donc rappeler aujourd'hui son serment d'inauguration avec le noble orgueil qu'inspire un grand devoir accompli.

» La royauté belge a été une voix écoutée dans les conseils de l'Europe, la main qui a imprimé une constante et active impulsion à notre politique extérieure; elle a rempli à l'intérieur le rôle paternel d'un pouvoir modérateur, tempérant par sa haute prudence les luttes pacifiques inhérentes à nos institutions, et exerçant d'autant plus d'autorité qu'elle cherchait moins à la faire sentir.

» Influence acceptée au dehors, influence modératrice au dedans, le Roi a su faire d'une autre de ses plus belles prérogatives constitutionnelles, un patriotique usage : vous avez toujours porté, Sire, un puissant intérêt à l'armée et à la garde civique, dont l'organisation et l'excellent esprit ont donné à notre indépendance une force qui a éloigné les dangers qu'elle aurait eu peut-être à combattre.

» Votre Majesté n'est demeurée étrangère à aucun intérêt national : elle est devenue solidaire du bonheur public; elle a été associée à notre fortune, dont elle a partagé les périls qu'elle nous a aidés à vaincre, et les succès qu'elle a tant contribué à obtenir.

» Sire, votre règne, que Dieu veuille protéger longtemps encore, comprend vingt-cinq années de paix profonde, d'améliorations morales, de développement dans les arts, les sciences et les lettres, de prospérité matérielle et de progrès politique. Il est un de ceux que les peuples bénissent et que l'histoire glorifie.

» Nous avons eu à subir, il y a peu d'années, une de ces suprêmes épreuves qui donnent la mesure de la solidité des États : la révolution, qui avait ébranlé presque tous les gouvernements qu'elle n'avait pas renversés, trouva la Belgique préparée à cette épreuve par dix-huit années de pratique constitutionnelle et de gouvernement sage. La république n'avait aucune liberté à nous offrir et les monarchies aucune leçon d'ordre et de stabilité à nous donner. Nos frontières furent la barrière où la révolution s'arrêta impuissante.

» L'Europe reconnaissante éleva son estime pour la Belgique à la hauteur du

service que celui-ci avait rendu. On vit la nation, en présence du danger, se serrer autour du trône, et l'alliance du peuple et de la dynastie reçut une nouvelle et mémorable consécration.

» Vous avez, Sire, retrouvé ce jour-là dans la fidélité du peuple belge, la fidélité que vous aviez vous-même gardée à nos institutions.

» L'anniversaire que nous célébrons au milieu de fêtes splendides et de l'allégresse publique, deviendra à son tour pour nous une page historique; c'est une halte d'où nous pouvons regarder le passé avec une fierté légitime et envisager l'avenir avec confiance.

» Le 25 septembre 1850, c'était la date d'un autre anniversaire : c'était la fête du Congrès et de la Constitution, dont on inaugurait le monument; aujourd'hui c'est la fête de la Royauté.

» Le Roi, le lendemain de la révolution européenne qui nous avait épargnés, voulut, comme aujourd'hui, s'entourer de ses fils, des membres du gouvernement provisoire, du Congrès constituant, de toutes les législatures et des grands corps de l'État, pour glorifier l'œuvre impérissable du Congrès et parler d'espérance au pays.

» Sire, vous nous disiez alors « qu'il fallait envisager avec courage les difficultés
» qu'un avenir inconnu peut renfermer; que c'était l'union et la mutuelle confiance
» qui devaient nous faire sortir de ces difficultés avec honneur. »

» Ces mots : *soyons unis* ont été les premiers que Votre Majesté a prononcés au jour de son avénement; ce sont ceux qu'elle rappelait vingt ans plus tard; c'était son premier vœu, c'est sa constante pensée, ce sera son dernier conseil.

» L'union, en effet, c'est notre devise nationale et notre force; c'est par la défiance et la division que les gouvernements tombent, que les institutions périssent et que les peuples souffrent.

» L'avenir, Sire, est toujours inconnu, et après Dieu, c'est à nous de le faire; mais nous avons pour garantie de nos espérances, nos libertés politiques et notre dynastie.

» La Belgique, si elle est libre par ses institutions, qui ont leurs racines dans notre histoire, est conservatrice par l'usage qu'elle en fait et par ses mœurs. Elle sait qu'elle doit rester européenne, demeurer un élément d'ordre, une utile alliée pour tous, et ne devenir jamais un embarras pour personne. Ces devoirs internationaux, la Belgique saura toujours les remplir.

» La Chambre des Représentants vient de dire à Votre Majesté qu'une des garanties de nos espérances, était notre dynastie.

» Le 21 juillet 1831, la confiance et la joie éclataient à votre couronnement, et cependant, Sire, vous étiez seul alors sur votre trône, avec vos qualités éminentes et la perspective de belles alliances politiques. Aujourd'hui, vous n'êtes plus seul, vous vous présentez au pays appuyé sur vos deux fils et sur le souvenir béni d'une Reine aimée et regrettée comme une mère, environné de la famille royale, avec d'illustres alliances contractées, avec la confiance et le sympathique appui des gouvernements étrangers, avec une renommée qui a grandi, et l'amour des Belges qui a grandi plus encore que cette renommée! Sire, nous pouvons avoir foi dans l'avenir.

» Messieurs, il y a vingt-cinq ans, le roi Léopold a juré de consolider nos institutions et de maintenir notre indépendance, et il a gardé son royal serment; jurons tous aujourd'hui que nous maintiendrons sa dynastie entourée de fidélité, de dévouement et de respect, et nous garderons ce serment national!

» *Vive le Roi! Vive la famille royale!* »

Cette lecture terminée, le Roi se découvre et répond en ces termes aux adresses des deux Assemblées législatives :

« Monsieur le président du Sénat,

» Monsieur le président de la Chambre des Représentants,

» Je suis profondément ému des nobles sentiments que vous venez de m'exprimer dans un langage à la fois si affectueux et si élevé.

» Je crois pouvoir rappeler, dans cette circonstance solennelle, quelques passages du discours du 21 juillet 1831 :

« Je n'ai accepté la couronne que vous m'avez offerte qu'en vue de remplir une
» tâche aussi noble qu'utile, celle d'être appelé à consolider les institutions d'un
» peuple généreux et de maintenir son indépendance.

» Mon cœur ne connait d'autre ambition que celle de vous voir heureux. »

» L'accomplissement de cette grande mission rencontrait de nombreuses difficultés.

» L'indépendance de ce bon peuple, conquise d'hier, se posait comme un problème devant l'Europe défiante et inquiète. Ses libres institutions, fondées en dehors de toute intervention de la royauté, n'avaient pu recevoir encore la consécration de l'expérience. Son administration improvisée attendait la réforme de ses lois organiques. Les esprits étaient divisés par des opinions passionnées et des influences jalouses. Les intérêts matériels, brusquement troublés, s'alarmaient de l'avenir.

» Bientôt, grâce au bon esprit du pays, l'ordre et l'unité parurent au sein de cette confusion momentanée; aux doutes et aux inquiétudes succédèrent la confiance et la sécurité. Raffermi au dedans par l'organisation de ses diverses administrations et par la fondation d'une dynastie nationale, le pays sortit de son funeste isolement et vit son indépendance garantie par les traités les plus solennels. Une intelligente activité fut imprimée aux travaux d'utilité publique. L'existence d'une armée, forte par l'instruction et la discipline, fut assurée. L'institution constitutionnelle de la garde civique devint pour elle une utile auxiliaire pour le maintien de l'ordre et la défense du pays. Les sources de la prospérité publique se rouvrirent. Le commerce et l'industrie se développèrent avec une rapidité qui tenait du prodige, et cette vieille et précieuse industrie du pays, l'agriculture, suivit ce mouvement par de sages améliorations. Les lettres, les sciences et les arts brillèrent comme aux plus beaux jours de notre histoire. — La Belgique se sentit vivre.

» Une épreuve manquait encore à notre nationalité : une crise éclata, profonde, universelle; mais, dans cette crise même, la Belgique sut trouver de nouvelles forces, donner de nouvelles preuves de sa vitalité, acquérir de nouveaux titres à l'estime générale.

» J'aime à faire remonter à la nation elle-même l'honneur d'une situation privilégiée qui semble défier la hardiesse de nos espérances.

» L'antique moralité des populations belges, leur profond sentiment du devoir, leur bon sens, leur esprit pratique, leur déférence pour les vues paternelles de leur Roi, toutes ces qualités réunies ont puissamment contribué à leur faire éviter les dangers des entraînements et des exagérations, et à leur faire connaître instinctivement les vraies conditions de notre existence politique.

» Messieurs, depuis 1830, la Belgique a su, dans l'ordre moral comme dans l'ordre matériel, accomplir le travail de tout un siècle. Il nous reste un devoir à remplir, de poursuivre et d'achever, dans le même esprit qui a présidé à ses origines; l'œuvre de sa jeune et brillante civilisation.

» Pour le passé, c'est l'union qui a fait notre force aux jours de triomphe de notre nationalité, comme aux jours des épreuves dans lesquelles elle a retrempé sa vigueur. Pour l'avenir, c'est encore dans l'union que réside le secret de notre prospérité, de notre grandeur et de notre durée.

» Scellons de nouveau l'alliance entre la nation et la dynastie de son choix. Raffermissons l'union de tous les membres de la grande famille belge, dans une commune pensée de dévouement à notre belle patrie. Inclinons-nous devant la Providence divine, qui tient dans ses mains les destinées des nations et qui, dans ses desseins impénétrables, a rappelé à elle une Reine chérie, dont l'absence peut seule rendre incomplètes les joies de cette mémorable journée. »

Une immense acclamation accueille ces paroles, et, pendant quelque temps, les cris de : *Vive le Roi!* tonnent sur toutes les parties de la place et se prolongent dans les rues voisines, où toutes les bouches et tous les cœurs s'en font les échos. En ce moment, M. le Ministre de l'intérieur présente à Sa Majesté un écrin contenant la médaille commémorative du 21 juillet, qui a été gravée par M. Léopold Wiener, à la suite d'un concours. En même temps, le corps épiscopal descend de son estrade avec le clergé, et s'avance processionnellement vers l'autel, où S. Ém. Mgr. le cardinal-archevêque entonne le *Te Deum*, soutenu par un chœur de mille chanteurs, que dirige M. Fisscher. Aucune expression ne saurait rendre l'effet produit par

cette grave et solennelle mélodie, dont le plein-chant avait été mesuré par M. Fétis. Aussi, toute l'assistance reste-t-elle longtemps sous l'impression de ce chant sublime, auquel succède le *Salvum fac Regem.* Pendant toute la cérémonie religieuse, le Roi s'est tenu debout, la tête découverte. Cette cérémonie terminée, le cardinal-archevêque, les évêques et le clergé retournent processionnellement à leur estrade.

Immédiatement après, les députations de la garde civique et de l'armée se forment en colonne pour défiler devant Sa Majesté. A cette colonne, il s'en rattache une seconde, composée des nombreuses députations des communes.

Pendant que ce défilé s'opère, et que, en passant devant le Roi, chacune de ces représentations de la force nationale acclame le Souverain avec un enthousiasme que notre plume est impuissante à décrire, l'orchestre militaire, dirigé par M. Bender, exécute successivement les airs populaires des différentes provinces du royaume.

A ce défilé, succéda celui des autorités qui devaient accompagner Sa Majesté jusqu'au palais, et qui, descendant de leurs tribunes, se rangèrent en cortége, dans trois groupes et dans l'ordre suivant :

Les commissaires de police; l'état-major de la place de Bruxelles, auquel s'étaient joints les officiers de la garnison de la capitale et des autres garnisons, et les officiers pensionnés; le corps des officiers de la garde civique de Bruxelles, ainsi que les officiers des légions de la banlieue et des provinces; le conseil général des hospices; la chambre de commerce de Bruxelles et les délégués des chambres de commerce des provinces; le conseil communal de Bruxelles; la députation permanente du Brabant, ainsi que les membres délégués des députations permanentes des conseils provinciaux, et les commissaires d'arrondissement présents à Bruxelles.

Les inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire; les préfets des études des athénées royaux; les inspecteurs de l'enseignement moyen; la commission administrative du Conservatoire royal de musique de Bruxelles et les délégués de la commission administrative du Conservatoire royal de Liége; une députation de l'Académie royale d'Anvers; les députations des Universités de l'État et des Universités libres; une députation de l'Académie royale de médecine; une députation de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

Les juges de paix de Bruxelles et de la banlieue; le tribunal de commerce de Bruxelles et les délégués des tribunaux de commerce des provinces; le tribunal de première instance de Bruxelles et les délégués des tribunaux de province; le conseil des mines; la cour d'appel de Bruxelles et les délégués des cours d'appel de Gand et de Liége; l'auditeur général de la cour militaire; la cour des comptes; la cour de cassation.

Après que ces trois sections du cortége eurent passé devant le trône et acclamé à leur tour le Souverain, le Roi, la famille royale et LL. AA. RR. Mgr. le duc régnant de Saxe-Cobourg et le prince George de la Saxe Royale, descendirent de leur tribune pour retourner au palais. Ils étaient précédés du cortége dont nous venons d'indiquer les éléments, et auquel s'étaient rattachés successivement les anciens membres du gouvernement provisoire, les anciens membres du Congrès national, les membres de la Chambre des Représentants et les Sénateurs. Sa Majesté, la famille royale et leurs illustres hôtes étaient suivis des dignitaires civils de la cour, des officiers de la maison militaire du Roi, des dames de S. A. R. et I. la duchesse de Brabant et de S. A. R. la princesse Charlotte; des Ministres, des lieutenants-généraux, des gouverneurs de province, des secrétaires généraux des ministères, des généraux-majors, des fonctionnaires supérieurs des ministères et des officiers qui avaient accompagné Sa Majesté à son arrivée.

Mais, durant ce trajet, se présente un incident que nous ne pouvons nous dispenser de relater. Au moment où les nobles débris du Congrès et du gouvernement provisoire arrivent, en traversant la place, à la hauteur de l'estrade du clergé, des applaudissements unanimes y retentissent comme un hommage rendu aux courageux fondateurs de notre indépendance et de notre nationalité. Un enthousiasme plus vif encore s'y manifeste, lorsque le Roi et la famille royale atteignent le même parallèle. Aussitôt S. Ém. Mgr. le cardinal-archevêque

descend de l'estrade, accompagnée de LL. GG. les évêques, et adresse à Sa Majesté les paroles suivantes au nom du clergé :

« Sire,

» Le clergé de toute la Belgique s'est empressé de venir s'associer à la grande manifestation nationale qui a lieu aujourd'hui, afin de rendre les plus solennelles actions de grâces à Celui qui élève et soutient les trônes, et qui règle les destinées des peuples.

» Si nous rapportons à Dieu tous les bienfaits dont le royaume de Belgique a été comblé pendant les vingt-cinq premières années du règne de Votre Majesté, nous tenons, Sire, à reconnaître en même temps que nous en sommes redevables aussi à la sollicitude et à la sagesse de Votre Majesté; nous tenons surtout à lui exprimer en ce beau jour les sentiments de gratitude dont le clergé est pénétré envers votre auguste personne.

» Les premiers corps de l'État, organes des sentiments de toute la nation, ont dit à Votre Majesté combien elle a contribué à consolider notre indépendance nationale, combien Elle a aidé à faire régner l'ordre et la tranquillité publique, combien elle a favorisé le progrès des arts et des sciences, combien elle a protégé l'agriculture, l'industrie et le commerce, combien elle s'est intéressée à tout ce qui pouvait augmenter le bien-être de ses sujets; nous, Sire, nous sommes heureux de proclamer, au nom du clergé et de tous les catholiques, que Votre Majesté a accordé au culte qu'ils professent, la protection la plus constante et la plus efficace.

» Votre Majesté était à peine montée sur le trône, qu'elle y fit asseoir auprès d'elle une Reine dont les vertus angéliques ont puissamment contribué à développer ce sentiment religieux qui fait le caractère distinctif du peuple belge.

» De concert avec sa vertueuse épouse, Votre Majesté a donné à ses bien-aimés enfants une éducation basée sur les principes religieux, et accompagnée de l'étude approfondie de toutes les sciences utiles. En dotant ainsi sa patrie adoptive de deux princes et d'une princesse des plus accomplies, Votre Majesté a rehaussé la noblesse de sa dynastie, lui a assuré l'attachement des Belges, et lui a concilié le respect du monde entier. Votre Majesté a encore ranimé ces sentiments en aidant l'aîné de ses fils dans le choix d'une épouse, qui, par l'éclat de l'illustre maison dont elle est issue, et par les vertus éminentes dont elle est ornée, s'est bientôt acquis l'affection générale.

» Non satisfaite de donner une excellente éducation à ses enfants, Votre Majesté a encore voulu que les écoles de l'État et des communes offrissent toujours à la jeunesse belge l'occasion de se procurer non-seulement une instruction solide, mais surtout cette éducation chrétienne, d'où dépend le bonheur public et privé.

» Le libre exercice du culte catholique est garanti par la Constitution; ses ministres sont librement nommés et installés par leurs chefs; ils règlent tout ce qui concerne le culte de Dieu. Votre Majesté a tenu la main à ce qu'aucune entrave ne fût mise à ces libertés. Mais il appartient au gouvernement de faire la répartition des avantages temporels que la Constitution et les lois accordent à nos églises et à leurs ministres. Votre Majesté s'est plu à faire le plus généreux usage de cette prérogative, en allouant tous les traitements et tous les subsides dont les besoins ont été constatés. Ces subsides, joints aux ressources locales, ont permis de reprendre partout la restauration des églises que les vicissitudes des temps passés avaient laissée en souffrance; et, sous ce rapport encore, la Belgique n'aura bientôt plus rien à envier aux autres pays de l'Europe.

» Sire, si, grâce à vos soins, notre belle patrie a prospéré sous le rapport temporel, elle a également progressé sous le rapport religieux. L'instruction chrétienne est plus répandue, le sentiment religieux a jeté des racines plus profondes, les devoirs que la religion impose sont mieux remplis, la piété et le zèle pour les œuvres de charité se sont considérablement accrus.

» Espérons que la divine Providence continuera à nous bénir, et que l'avenir sera plus heureux encore. Le clergé continuera à y contribuer dans le cercle de ses attributions et selon les moyens dont il dispose. Il ne cessera pas d'appeler les bénédictions du ciel sur son Roi bien-aimé et sur son auguste famille. Il demandera surtout l'accomplissement du vœu le plus ardent de tous les cœurs belges, celui de voir le règne de Votre Majesté se prolonger encore pendant une longue série d'années. »

A quatre heures, le Roi et la famille royale rentrent au palais; mais les acclamations, qui n'ont cessé d'éclater pendant toute la marche du cortége, se prolongent sur la place, dans le Parc et dans les rues avoisinantes.

Certes, s'il y eut une solennité grandiose dans la vie d'un peuple, ce fut celle dont nous venons d'esquisser rapidement les détails. Ce dont nous essayerions vainement de donner une idée, c'est l'unanimité des cœurs et des esprits dans cette manifestation vraiment nationale, c'est l'élan et la spontanéité de l'enthousiasme avec lequel le patriotisme belge s'est exprimé aux yeux du monde. Aussi, la journée du 21 juillet 1856 fera-t-elle époque dans notre histoire. Elle y restera comme une preuve ineffaçable de notre attachement aux institutions qui nous régissent et au noble Prince qui les a si loyalement sauvegardées.

Mais cette première journée, dont la solennité politique fut la partie principale comme elle le fut de toutes les fêtes auxquelles donna lieu l'anniversaire de l'inauguration du Roi, n'était pas finie. A sept heures et demie du soir, les sociétés de chœurs, qui avaient exécuté sur la place de la Société-Civile la cantate de M. Fétis, le *Te Deum* et le *Salvum fac Regem*, donnèrent, sur l'estrade dressée devant le palais du duc de Brabant, un concert dirigé par M. Fisscher et accompagné d'un orchestre militaire. Il se composait des quatre morceaux suivants : *Dieu protége le Roi*, paroles de M. Bocquillon, musique de M. Eycken; *Chant jubilaire*, paroles de M. Van Soust de Borkenfeld, musique de M. Limnander; *Évocation patriotique*, paroles de M. V. Lefebvre, musique de M. Gevaert, et *Au Roi!* paroles de M. Kervyn de Volkaersbeke, musique de M. Miry, de Gand.

En même temps, un banquet, offert par les deux Assemblées législatives au Roi et à la famille royale, réunissait environ quatre cents convives, dans une vaste salle construite au palais de la Nation par M. Cluysenaar, et décorée de peintures par M. Wilbrand. A huit heures et demie, les sociétés de chœurs se dirigèrent vers la place de la Nation et donnèrent au Roi une brillante sérénade, composée des morceaux suivants :

L'Union fait la Force, musique de M. Samuel; *Vive le Roi!* paroles de M. Antoine Clesse, musique de M. Denefve; *Hymne populaire,* musique de M. Lassen; *Hymne belge,* musique de M. Bender, et la cantate de M. Fétis. Une foule immense se trouvait réunie devant le palais et encombrait tous les abords du Parc. Lorsque le Roi parut au balcon, une acclamation unanime s'éleva de la foule et fit au Souverain une ovation nouvelle. Dans ces entrefaites, le pourtour du Parc s'était brillamment illuminé, et plus de dix mille personnes se pressaient dans les jardins du Waux-Hall, où une fête champêtre avait été organisée en faveur des délégués des communes, de la garde civique et de l'armée, et dont l'illumination réalisait en quelque sorte une page des Mille et une Nuits. A dix heures, Sa Majesté, accompagnée de LL. AA. RR. le duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha, le prince George de la Saxe Royale, le duc de Brabant et le comte de Flandre, ainsi que des membres du corps diplomatique, des officiers de sa maison et d'un grand nombre de Sénateurs et de Représentants, entra dans le jardin, où elle fut derechef saluée par des cris d'enthousiasme.

C'est ainsi que se termina cette première journée.

Le lendemain, 22 juillet, des salves d'artillerie annoncèrent, dès huit heures du matin, la solennité de la seconde journée. La ville présentait un aspect non moins animé que la veille. A dix heures, tandis qu'une partie de la foule assistait à un concert d'harmonie exécuté dans le kiosque du Parc, une autre accourait au temple des Augustins, où avait lieu une matinée musicale et littéraire, que présidait M. le Ministre de l'intérieur, et à laquelle Sa Majesté ni la famille royale ne purent se rendre, à cause de la revue militaire. La séance commença par une ouverture dramatique à grand orchestre, intitulée : *le Chant des Belges,* et écrite par M. Littolf. A ce morceau, exécuté par l'orchestre du Conservatoire royal, succéda la lecture du rapport d'un des jurys chargés de juger le concours de poésie ouvert le 2 mai par M. le Ministre de l'intérieur. Deux premiers prix furent décernés aux poëmes flamands de M. Prudent Van Duyse, archiviste de la ville de Gand, et de M. Van Beers, professeur de littérature à l'école normale de Lierre. Ce dernier lut ensuite sa pièce couronnée. Cette lecture, vivement applaudie, fut suivie d'une cantate composée par M. Gevaert, sur des paroles flamandes de M. Van Duyse, et exécutée par les sociétés chorales flamandes. Vint alors le tour du jury auquel avait été soumis l'examen des poëmes français destinés à célébrer le vingt-cinquième anniversaire de l'inauguration du Roi. Aucun des morceaux présentés au concours n'ayant été jugé digne d'un premier prix, deux seconds prix furent décernés à M. Louis Hymans et à M. Victor Valton. Enfin, la séance se termina par une cantate, composée par M. Étienne Soubre, sur des paroles françaises de M. Van Hasselt, et exécutée par l'orchestre du Conservatoire.

Pendant ce temps, tout s'était préparé pour la revue que Sa Majesté devait faire de la garde civique et de l'armée. Dès onze heures du matin, les légions de la garde civique de la capitale et de la banlieue étaient échelonnées le long de la rue Royale et des boulevards de l'Observatoire et du Régent, et elles se rattachaient en cet endroit aux différents corps de l'armée, disposés le long des boulevards dans la direction de la porte de Hal. Vers midi, une foule considérable stationnait dans le Parc et aux abords de la place des Palais, où les députations de la garde civique et de l'armée étaient rangées en bataille. A midi précis, le Roi sortit du palais, précédé de deux officiers d'ordonnance, accompagné de LL. AA. RR. le duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha, le prince George de la Saxe Royale, le duc de Brabant et le comte de Flandre, et suivi d'un nombreux et brillant état-major, parmi lequel on remarquait plusieurs officiers supérieurs étrangers. Aux cris mille fois répétés de *Vive le Roi!* Sa Majesté passa devant le front de la garde civique et de l'armée, pour se retrouver vers une heure et demie devant le palais et présider au défilé, qui s'opéra dans l'ordre suivant : les blessés de septembre 1830; le corps des chasseurs-éclaireurs de la garde civique; le général Petithan, commandant supérieur de la garde civique de Bruxelles et son état-major; les légions de la garde civique de Bruxelles et de la banlieue; les artilleurs de la garde civique; la garde civique à cheval. Puis, venaient successivement les troupes disposées comme il suit : le lieutenant-général Anoul, commandant en chef et son état-major; le général-major Damman, commandant l'infanterie; l'école militaire; le régiment des carabiniers, colonel Foury; le 3e chasseurs, colonel Buls; le 11e de ligne, colonel Thiebauld; le régiment des grenadiers,



INTÉRIEUR DE LA SALLE DU BANQUET OFFERT AU ROI,

dans le Palais de la Nation

colonel baron Goethals; le général-major Lahure, commandant la cavalerie; le 2ᵉ régiment de chasseurs à cheval, colonel Hye; le régiment des guides, colonel Berten; le 2ᵉ régiment de cuirassiers, lieutenant-colonel Euchêne; quatre batteries d'artillerie, colonel Lecocq; un escadron de gendarmerie à cheval. Les députations de la garde civique fermaient la marche. Durant ce défilé, le plus grand enthousiasme ne cessa de se manifester, non-seulement parmi les assistants, mais encore parmi les représentants de la force publique. Malheureusement, à peine les premières colonnes eurent-elles passé devant le Roi, qu'une pluie abondante commença à tomber, qui eut en quelques moments transpercé Sa Majesté, LL. AA. RR. et l'innombrable foule dont les abords de la place des Palais et du Parc étaient garnis. Mais ni le Roi, ni les princes, ni la foule ne bougèrent avant que le défilé fût fini. Il se termina à trois heures moins un quart, au milieu des acclamations de la multitude, qui ne voulut pas se dissoudre sans avoir salué de ses vivat LL. AA. RR. et I. la duchesse de Brabant et la princesse Charlotte, assises au balcon du palais pour assister à cette fête militaire.

Vers le soir, le ciel se rasséréna. Un grand concert d'harmonie, dirigé par M. Bender et exécuté par un orchestre de musiciens choisis dans les corps de musique de la garde civique et de l'armée, eut lieu sur l'estrade adossée au palais ducal. En même temps, un spectacle gala commençait au théâtre royal de la Monnaie. A cette représentation, — dont le premier acte de *la Juive* et le troisième acte de *Robert le Diable* formaient les éléments principaux, et où l'on entendit, outre une cantate de circonstance écrite par M. Hanssens, directeur de l'orchestre, sur des paroles de M. Michaëls, la grande scène et l'air de l'opéra de *Casilda,* musique de S. A. R. Ernest, duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha, — il n'y avait qu'un auditoire d'invités. Le Corps diplomatique, les Ministres, les Sénateurs et les Représentants occupaient les premières places; les hauts fonctionnaires, les magistrats, les officiers supérieurs de la garde civique et de l'armée, et un grand nombre de personnes de distinction étaient aux stalles d'orchestre, au parquet, à la galerie. Un cercle de dames, qui toutes étaient brillamment parées et dont les fleurs et les diamants mêlaient leur éclat aux riches dorures des uniformes, faisait l'ornement de la salle. Jamais peut-être elle n'avait présenté un aspect aussi splendide et un coup d'œil aussi ravissant. A neuf heures et demie, Sa Majesté, accompagnée de la famille royale et des deux princes, ses illustres hôtes, entra dans sa loge, au milieu des plus vives acclamations. Elle y resta jusqu'à la fin du spectacle, et, durant cette représentation, elle fut à plusieurs reprises l'objet des applaudissements, surtout pendant l'exécution de la cantate, dont aucune allusion à la personne royale n'échappa à l'auditoire.

Tandis que le Roi assistait à cette soirée dramatique, la ville tout entière s'était illuminée. Vue de loin on l'eût dite transformée en un immense brasier. De près, ce n'était que pots à feu, lampions, lanternes et ballons chinois, verres de couleur et jets de gaz. Pas une simple maison qui ne fût éclairée; car jusqu'au plus humble citoyen avait voulu témoigner de la part qu'il prenait à l'allégresse commune. La Galerie Saint-Hubert n'était qu'une longue ligne de lustres, qui étincelaient au milieu d'une quantité de corbeilles de fleurs. Des rues tout entières, telles que la Longue rue Neuve et celle des Fripiers, n'étaient que lumière. Parmi les édifices publics, l'Hôtel de Ville se distinguait surtout par la richesse et le bon goût de ses illuminations. Mais ce qui ne peut se décrire, c'est l'aspect féérique et splendide qu'offrait la ligne des boulevards, depuis la porte de Namur jusqu'à celle de Laeken. Vous auriez dit une immense tente de lumière, formée de lignes étincelantes qui s'enchevêtraient et se croisaient comme les arêtes qui montent et se tortillent à la voûte d'une église ogivale pour en redescendre et se perdre au pied des piliers. A cette magnifique décoration, disposée par M. Beyaert, ne servirent pas moins de deux cent mille verres de couleur, outre cinq mille lanternes et ballons chinois. A l'issue de la représentation du théâtre de la Monnaie, le Roi et la famille royale traversèrent une partie de la ville pour jouir du spectacle magique qu'elle présentait. Lorsqu'ils arrivèrent près de l'Hôtel de Ville, les constructions si pittoresques qui servent de cadre à la Grande Place s'éclairèrent tout à coup de feux de Bengale. Rien ne saurait donner une idée du tableau merveilleux et presque fantastique que la place formait en ce moment.

Il est inutile de dire que le trajet de Sa Majesté, de la famille royale et des hôtes illustres qui les accompagnaient, fut signalé partout par les témoignages unanimes de la sympathie populaire.

La troisième journée, celle du 23 juillet, fut spécialement consacrée à la sortie du grand cortége historique et industriel, que la commission des fêtes avait organisé. Conformément à des traditions qui datent de loin, et que depuis le xv[e] siècle les princes de la fastueuse maison de Bourgogne consacrèrent en Belgique, les cavalcades et les processions de personnages historiques et de chars allégoriques forment une partie essentielle des réjouissances populaires dans notre pays. Un spectacle de ce genre ne pouvait donc manquer de fournir ses éléments à une fête aussi éminemment populaire que celle du jubilé de notre établissement monarchique et constitutionnel. L'idée de la commission était de représenter cette fois les périodes les plus importantes de l'histoire de la patrie, et d'opérer en quelque sorte une résurrection du passé venant rendre hommage au présent, à notre indépendance nationale, but des efforts et des travaux de nos ancêtres, et de figurer, à la suite de cette série de grandes individualités et de grands faits, le présent lui-même avec les symboles de son activité agricole, industrielle, commerciale et intellectuelle, durant les vingt-cinq années de prospérité dont le pays a joui sous les institutions qui le régissent. Grâce au concours de l'État et des provinces, cette idée a pu être réalisée, et elle l'a été avec une pompe dont on n'avait pas encore vu d'exemple jusqu'ici et dont on gardera longtemps le souvenir.

Ce jour-là, comme les deux jours précédents, des salves d'artillerie avaient annoncé la solennité. A dix heures, un concert d'harmonie se fit entendre dans le kiosque du Parc, qu'une foule immense entourait. Du reste, la foule était partout. Les rues, les places publiques, les boulevards en regorgeaient; car le soleil était splendide et le ciel d'une admirable sérénité.

Vers une heure, le cortége commença à se mettre en mouvement à l'Allée-Verte et à suivre l'itinéraire qui lui avait été tracé, c'est-à-dire, le boulevard d'Anvers, la rue Neuve, la place de la Monnaie, la rue de la Reine, la rue Léopold, le Fossé-aux-Loups, la rue du Marais (Meyboom), le boulevard du Jardin Botanique, la rue Royale, la rue de la Loi, la rue Ducale, la place des Palais, la place Royale, la rue de la Régence, le Petit-Sablon, la rue aux Laines, celle du Cerf, le boulevard de Waterloo, la rue Haute, celle de l'Escalier, la Vieille-Halle-aux-Blés, la place Saint-Jean, la rue Saint-Jean, celle de la Madeleine, celle de la Colline, la Grande Place, la rue au Beurre, le Marché-aux-Poulets, la rue de la Vierge-Noire, celle de Laeken et le boulevard d'Anvers.

Il serait difficile de se faire une idée de la beauté du spectacle, qui, par la magnificence et l'exactitude des costumes, par les proportions gigantesques des chars et par le goût avec lequel ils étaient ornés, dépassait tout ce qu'on avait vu précédemment en ce genre. Mais c'est surtout sur la place des Palais qu'il offrait un aspect d'une grandeur incomparable.

La marche était ouverte par :

LE CHAR DU LIMBOURG.

Précédé de plusieurs cavaliers francs, qui se groupaient autour d'un barde et d'une amazone, il représentait deux forteresses reliées par un pont. Celle de derrière était le symbole de la Toxandrie, territoire belge où les Francs salins s'établirent, après avoir franchi le Rhin, et où ils écrivirent le premier texte de la loi Salique. Celle de devant figurait Cameracum (Cambrai), le point le plus avancé où la famille franque atteignit durant la première invasion qu'elle opéra dans l'empire romain sous le roi Clodion. Le fait de cette conquête est exprimé par des aigles latines et un autel renversé dans la citadelle antérieure. Sur le pont, — aux quatre angles duquel étaient disposés quatre personnages représentant le Rhin et la Meuse, c'est-à-dire, les deux premiers fleuves que les Francs passèrent pour entrer sur le sol de la Belgique, puis l'Escaut dont ils s'emparèrent et la Somme sur laquelle ils s'établirent, — se trouvait un groupe de guerriers portant sur un bouclier Clodion, premier roi mérovingien connu dans l'histoire. A la tour de derrière était adossée une case dans laquelle on voyait une famille franque, symbole d'une de ces migrations que déterminaient les guerres entreprises par la race germanique, et cette idée était complétée par un troupeau de bœufs qui marchaient derrière le char — Ce char était traîné par huit chevaux que conduisaient autant de Romains captifs.

Ensuite venait .

LE CHAR DU LUXEMBOURG.

Cette construction représentait la chasse, qui caractérise si bien cette province, siége du monastère de Saint-Hubert et ancien théâtre des exploits de vénerie que Charlemagne et Louis-le-Débonnaire y accomplissaient. Sur la plate-forme du char, s'élevait un rocher couronné d'une chapelle rustique où était placée la statue du patron des Ardennes, entièrement dorée. Au bas des marches par lesquelles on y montait, étaient disposés des enfants de chœur qui brûlaient de l'encens. Au pied du rocher, un groupe de personnages allégorisait le Luxembourg primitif. Sur le devant du char, on voyait une figure symbolique de la Chasse, qui tenait d'une main les guides des chevaux, blasonnés aux armes de l'empire germanique, de la province de Luxembourg et du premier roi de Jérusalem, et qui portait de l'autre la bannière de l'ancien duché luxembourgeois. Sur le soubassement étaient représentées quatre épisodes de l'histoire de la province. Le premier était la mort du chef trévirien Indutiomar, massacré par les Romains, l'an 53 avant notre ère; le second, Henri, quatrième comte de ce nom dans le Luxembourg, recevant à Aix-la-Chapelle la couronne de l'empire, en 1309; le troisième, Jean l'Aveugle, roi de Bohême et comte de Luxembourg, à la bataille de Crécy, en 1346; et le quatrième, Wenceslas, premier duc de Luxembourg et de Brabant, qui fut l'ami littéraire de Froissart et qui a laissé un certain nombre de poésies. Dans les intervalles ménagés entre les scènes principales, se montraient les figures de quelques-uns des personnages historiques les plus importants de la province. Enfin, autour du char, régnait une balustrade rustique qui était ornée de festons de fleurs reliés entre eux par des têtes d'animaux sauvages, et d'où pendaient des lambrequins de velours et de drap d'or, sur lesquels étaient représentés les écussons des diverses villes du Luxembourg.

Ce char était précédé d'un groupe de chasseurs et de chasseresses à cheval, ainsi que d'une nombreuse meute de chiens, appartenant à M. le comte Cornelissen et conduits par des gardes en costume du moyen âge. Il était suivi d'un cortége de cavaliers en costume historique, représentant Godefroid de Bouillon, Conon de Montaigu et plusieurs autres Luxembourgeois célèbres dans l'histoire de la première croisade, qui plaça, en 1099, un prince belge sur le trône de Jérusalem.

LE PREMIER CHAR DU HAINAUT

Nous reportait à la quatrième grande croisade, à celle qui éleva Baudouin, IXe comte de Flandre et VIe de Hainaut, sur le trône de l'empire d'Orient. L'ensemble de cette construction figurait une forteresse romane, ornée de trophées et de guirlandes de feuillage d'or et d'argent. A l'avant du char était assise une femme, qui personnifiait la province et qui, revêtue du costume du XIIIe siècle, tenait d'une main la charte du Hainaut de l'an 1200 et de l'autre l'épée de justice. A l'arrière, s'élevait le dôme de Sainte-Sophie, où l'empereur Baudouin fut couronné, le 16 mai 1204. Un peu en avant de cet édifice était disposé un trône, sur lequel on voyait le prince, revêtu du manteau impérial et tenant d'une main le sceptre de l'empire et de l'autre le globe. A sa droite, était assis son frère Henri de Hainaut, qui lui succéda comme empereur d'Orient, à sa gauche, Jacques d'Avesnes, l'un de ses plus vaillants guerriers; plus bas on remarquait le comte de Saint-Pol, grand connétable, et Quesnes de Béthune, qui fut si remarquable comme poëte et qui remplit un rôle si important dans la quatrième croisade. Ce char, traîné par douze chevaux caparaçonnés d'argent, aux armes impériales, et conduits par autant de valets de pied, était précédé de soixante ménestrels qui étaient munis de leurs instruments de musique, et devant lesquels marchaient un héraut d'armes et quatre clairons. Enfin, il était suivi d'un cortége de chevaliers du Hainaut, qui accompagnèrent Baudouin en Orient. C'étaient : Renier de Trit, pair de Valenciennes, Gauthier de Ligne, Gilles de Trazegnies, Isembart de Berlaymont, Vauthier de Bousies, Allard de Chimay et Baudri de Roisin.

LE CHAR DE LA FLANDRE ORIENTALE

Venait immédiatement après. Dans l'ordre chronologique, il était destiné à symboliser la puissance des communes flamandes au XIVe siècle. Cette construction, — dont le fronton était orné de clochetons, de pinacles et des écussons de la Flandre et de Gand, — présentait, à ses quatre angles, des statues personnifiant les grandes institutions qui servirent à protéger les libertés communales, savoir : le corps échevinal de la *keure* et celui des *Parchons* gantois, le doyen des métiers de la même commune, et l'image des *gildes*. Les piédestaux qui servaient de supports à ces figures, se rattachaient par des arcs-boutants à un arc-boutant central, que surmontait une statue colossale de Jacques van Artevelde, tenant à la main l'étendard de Flandre. Sur l'une des faces latérales du piédestal sur lequel elle était posée, on voyait représenté symboliquement le traité d'alliance conclu, en 1339, entre la Flandre et le Brabant, et sur la face opposée, le magistrat de Gand apposant son seing au plan du Beffroi, ce

signe important de la liberté communale. Enfin, sur l'avant du char se montrait un lion colossal, soutenant la bannière gantoise. Il était précédé de trois clairons à cheval, accompagnés d'un cortége qui se composait d'une partie des personnages les plus célèbres de l'histoire de Flandre, notamment : Sohier de Courtrai, beau-père de Jacques van Artevelde, décapité à Rupelmonde en 1337; Guillaume de Wenemaere, qui périt à Deynze, en défendant sa patrie; Simon de Mirabel, seigneur de Beveren, ruwaert de Flandre; Pierre van den Bossche, qui, plus généralement connu sous le nom de Pierre Dubois, joua un si grand rôle dans les événements dont Gand fut le théâtre en 1481 et en 1482; Philippe van Artevelde, qui fut ruwaert de Flandre comme son père; Jean Borluut, l'un des héros de la célèbre bataille des éperons d'or, où le roi Philippe le Bel perdit la fleur de sa chevalerie, en 1302; enfin, François Ackerman, dont les exploits sont mentionnés parmi les plus beaux faits d'armes de la commune au XIVe siècle. Le char était suivi des porte-bannière des anciennes confréries de Saint-George, de Saint-Sébastien, de Saint-Michel et des corporations gantoises

A cet appareil, qui reproduisait d'une manière si vivante les figures les plus énergiques et les plus populaires des communes flamandes, succéda

LA CAVALCADE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

Ici nous étions en plein XVe siècle, à cette époque brillante du règne de la maison de Bourgogne. La cavalcade représentait le premier chapitre de l'ordre si célèbre de la Toison d'Or, institué à Bruges le 10 janvier 1430, par le duc Philippe le Bon, à l'occasion de son mariage avec Isabelle de Portugal. Elle se déroulait dans l'ordre suivant : Un porte-bannière, six trompettes, un timbalier, un groupe de vingt-quatre hérauts d'armes, le héraut d'armes greffier, le trésorier-évêque, des porte-bannière; venaient ensuite les vingt-quatre premiers chevaliers de la Toison d'Or avec leurs pages, marchant deux à deux, sur deux rangs. Après les membres de l'ordre s'avançaient un chevalier portant l'étendard de Philippe le Bon, quatre chevaliers de la cour de Bourgogne, portant la couronne, le sceptre, le glaive et les attributs souverains du fondateur de l'ordre; puis deux pages, puis enfin le duc lui-même, avec une suite de douze dignitaires de sa maison. La marche était fermée par un groupe de porte-bannière et de gardes du corps du duc. Ce brillant cortége, composé de quatre-vingts personnages à cheval et de quarante-cinq à pied, cheminait entre une double haie d'archers et de hallebardiers. Pas de spectacle qui puisse offrir un caractère plus grandiose et plus riche que celui-là. C'était la résurrection la plus complète de la cour de ce magnifique Philippe le Bon, qu'on appelait le grand-duc d'Occident; car rien n'avait été épargné pour reproduire avec l'exactitude la plus rigoureuse les splendides costumes des chevaliers de la Toison d'Or, tous drapés de larges manteaux de velours écarlate et vêtus de drap d'or.

LE CHAR DU BRABANT.

Si la cavalcade de la Flandre occidentale nous avait ramené au XVe siècle, le char du Brabant nous rappelait l'une des périodes les plus grandes du XVIe, c'est-à-dire le règne de Charles-Quint. Ce char, traîné par huit chevaux, que conduisaient huit pages en costume de l'époque, était précédé d'un héraut d'armes et d'une compagnie de fanfares. Il présentait la forme générale d'un navire, à l'avant duquel étaient placées deux Renommées tenant un cartouche sur lequel étaient indiquées les principales inventions de cette époque. Sur le tillac, on voyait, disposés en un groupe, les Belges qui se sont les plus distingués dans les sciences, les lettres et les arts, durant la première moitié du XVIe siècle, et dont les noms étaient tracés sur des piédestaux ménagés sur les deux côtés du navire, à savoir : l'anatomiste Vésale, les géographes Mercator et Ortelius, le botaniste Dodoens (ou Dodoneus), l'historiographe brabançon Diveus (ou Van Dievé), le célèbre typographe Plantin, le musicien montois Roland de Lattre, et les peintres Bernard Van Orley, Frans Floris, Quinte Metsys, Lambert Lombart, Pierre Breughel surnommé le Vieux, et Michel Coxie. Derrière ce groupe, deux pages, portant les insignes de la dignité impériale, se tenaient debout au pied des marches d'un trône, au bas desquelles on voyait accroupis des lions la griffe posée sur l'écusson de la Belgique. Le dais de ce trône était garni de lambrequins, ornés des armoiries des différentes provinces des Pays-Bas; il était soutenu par les deux colonnes symboliques de Charles-Quint, que reliait l'une à l'autre la devise *Plus Ultra*, et entre lesquelles rayonnait une image de ce soleil qui ne se couchait jamais sur les États de ce célèbre monarque. Sur le trône lui-même était assis l'empereur, accompagné de sa tante Marguerite d'Autriche, de son fils Philippe et de sa fille Marguerite de Parme, et environné des principaux personnages politiques de son règne, c'est-à-dire ses précepteurs Guillaume de Croy et Adrien d'Utrecht (élevé plus tard à la papauté, sous le nom d'Adrien VI), Charles de Lannoy, le célèbre vainqueur de Pavie, et Philippe de Marnix de Saint-Aldegonde, qui joua un rôle si important dans les guerres religieuses dont les Pays-Bas furent le théâtre au XVIe siècle. Enfin, au pied de chaque colonne,

on voyait un groupe composé des principaux hommes de guerre qui illustrèrent le règne de Charles-Quint; et, au-dessus de ces groupes, des trophées d'armes symboles des diverses contrées soumises au sceptre de ce prince. Dans chacun de ces trophées était enchâssé un médaillon, sur lequel on lisait les noms des principaux faits d'armes accomplis sous le règne de l'empereur, notamment : Pavie, Rome, Tunis et Crespy. Sur la poupe étaient disposées quatre femmes, qui figuraient l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique, et dont chacune était accompagnée de ses emblèmes caractéristiques. Enfin, l'arrière du navire portait un énorme triton, soufflant dans sa conque et conduisant deux chevaux marins, et tout autour du bâtiment régnait une guirlande d'écussons portant les armoiries des familles belges du XVIe siècle, qui rendirent le plus de services au pays, et les noms des hommes les plus éminents dans les sciences, les lettres et les arts : Van der Aa, de Berlaymont, de Berchem, le poëte Bochius, de Bronchoven, de Buisseret, de Busbecq, de Croy, d'Egmont, le jurisconsulte Everardi, l'architecte et sculpteur Van den Eecken, de Gistele, le médecin Goropius, de Hornes, Van der Haen, de Lalaing, de Lannoy, Van Liesveldt, de Locquenghien, le philologue Masius, de Marnix, de Meghem, Van der Noot, l'architecte Van Pede, de Ryckel, Van Schoore, Taye, de Thisnacq, Vaernewyck, Wielant et Van Winghen.

LE CHAR D'ANVERS.

Ce char, destiné à représenter l'époque des archiducs Albert et Isabelle, nous introduisait dans le XVIIe siècle. Conçu dans le style de la renaissance, il était divisé en trois compartiments. Dans celui que formait le devant du véhicule, et qui était orné d'un trophée de fleurs, au milieu duquel se montraient les emblèmes de saint Luc, le patron des peintres, on voyait, groupées sur des gradins, les célébrités artistiques et littéraires de l'époque : les peintres Rubens, Otto Venius, Van Dyck et Jordaens, l'historiographe Grammaye, le philologue Juste Lipse, l'hagiographe Bollandus, le sculpteur François Duquesnoy et d'autres. Dans le compartiment suivant, étaient figurées les gildes anversoises; on y remarque leurs porte-étendard, leurs hallebardiers et le bourgmestre, tous revêtus du costume de l'époque. Enfin, sur la partie postérieure du char, était figurée la cour d'Albert et d'Isabelle. De chaque côté de ce compartiment, se tenait un hallebardier, l'un portant l'écusson de l'archiduc, l'autre, celui de l'archiduchesse. Sur la partie la plus éminente du char, se présentaient les deux princes assis sur des fauteuils splendides, que surmontait une couronne. Autour d'eux se groupaient les principaux seigneurs, prélats et hommes de guerre de l'époque : les prélats étaient représentés par un légat du Pape, par l'évêque d'Anvers et par l'abbé de Saint-Michel; les notabilités seigneuriales, par les princes d'Aremberg, de Croy, de Ligne et de Nassau; enfin, les illustrations militaires par Ernest de Mansfeld, Ambroise Spinola et d'autres. Sur le derrière du char flottait la bannière d'Anvers, accompagnée de celles de Malines, de Turnhout, de Lierre et des principales communes de la province. Enfin, le pourtour était orné d'écussons aux armes des différentes villes qui faisaient partie de la Belgique au XVIIe siècle et qui relevaient d'Albert et d'Isabelle.

LE CHAR DE NAMUR.

Chacun des chars précédents avait tendu à reproduire une époque ou une période déterminée de notre histoire. Celui de Namur était un composé de figures et de faits appartenant aux annales particulières de cette province, et d'emblèmes destinés à représenter les différentes localités qu'elle compte dans sa circonscription et les produits qu'elles fournissent. Il était traîné par huit chevaux que conduisaient des varlets en costume du XVe siècle. Sur l'arrière se dressait une tour crénelée qui symbolisait l'antique beffroi, signe distinctif de la commune au moyen-âge, et que surmontaient les bannières des principales communes de la province. Au milieu d'elles s'élevait la bannière de Namur, qui portait la devise historique : *Namur pour la vie*, et dont les deux extrémités en pointe étaient tenues par des mayeurs de cette cité à cheval et en costume du XVIIe siècle. A la face antérieure de la tour était disposée une vaste draperie de velours rouge, qui supportait un médaillon dans lequel on lisait l'inscription suivante tracée sur un champ d'argent : *A Léopold le Sage, la province de Namur reconnaissante.* Aux faces latérales on voyait les attributs de l'Agriculture et de l'Industrie de la province. Sur un gradin disposé au pied de la tour, on remarquait un groupe de trois personnages, représentant la ville de Namur, la Meuse et la Sambre. Sur l'avant du char étaient représentées cinq des principales communes de la province, au moyen de personnages célèbres dans l'histoire du comté de Namur : celle d'Andenne, par sainte Begge, qui y fonda un monastère au VIIe siècle; celle de Gembloux, par le bénédictin Sigebert de Gembloux, qui fut un des historiographes éminents du XIIIe siècle; celle de Walcourt, par le comte Philippe-le-Noble, qui ratifia en 1196 les libertés de cette commune; celle de Dinant, par son mayeur Jean de Gérin, qui fit preuve d'un si grand héroïsme lors de la destruction de cette ville par les Bourguignons, en 1466; et celle de Bouvignes, par son mayeur Pierre de Harroy, qui défendit avec tant de courage cette ville contre les Français, en 1554. Sur les faces antérieures du char, on lisait ces deux inscriptions : 21 *juillet* 1831

et 21 *juillet* 1856. Aux faces postérieures, étaient disposés les écussons des communes dont les bannières flottaient sur la tour, et sur les faces latérales, les noms des diverses illustrations de la province, tels que ceux de Sigebert de Gembloux, Godefroid de Namur, guerrier célèbre du XII[e] siècle. Patinier, peintre dinantais du XV[e] siècle, Andreas Vallensis, jurisconsulte du XVI[e] siècle, à qui l'on doit une interprétation des décrétales, Dom Maur d'Antines, qui conçut le plan de l'Art de vérifier les dates, et Paquot, historiographe du XVIII[e] siècle.

Ce char était suivi d'une cavalcade composée de trois groupes, dont le premier représentait un rang de quatre Atuatiques (peuplade Altique, la première que l'histoire mentionne sur le territoire de la province de Namur), un rang de quatre chefs germaniques et un rang de quatre hommes d'armes du moyen âge, tous en costume de l'époque. Le deuxième groupe figurait Jean I[er], comte de Namur, revêtu de son costume d'apparat, et suivi de huit cavaliers, qui portaient bannières et lances de tournoi, et après lesquels venaient quatre servants d'armes. Le troisième groupe était formé de soldats de la guerre de trente ans, gardes wallonnes commandées par un officier.

Ici se terminait la série historique du cortége.

Une autre série allait commencer, celle qui était destinée à symboliser l'activité industrielle et commerciale du pays. La marche était ouverte par :

LE CHAR DE NIVELLES.

Destiné à la glorification de l'agriculture et traîné par quarante-huit superbes chevaux de labour, attelés quatre par quatre et dirigés par des cultivateurs en blouse, il représentait une énorme charrue dorée. Sur le devant, où l'on remarquait le blason de la ville de Nivelles, étaient groupés des instruments aratoires perfectionnés, sur lesquels s'appuyaient des laboureurs, et que dominait cette devise *le Travail ennoblit*. Un autre laboureur conduisait le char, à l'arrière duquel était disposée une arcade, ornée de verdure et de fleurs des champs, et dressée sur une plate-forme où l'on montait par plusieurs marches. Là, étaient assises trois femmes qui figuraient Cérès, Palès et l'Aurore, et qu'accompagnaient des groupes de personnages, dont l'un représentait les travaux des champs et l'autre les travaux de la grange. Les supports de l'arcade, surmontée de l'écusson brabançon, étaient décorés de massifs de verdure, d'où jaillissaient les bannières des principales communes du Brabant. Sur les marches de la plate-forme, était placée une paysanne tenant une cage d'osier avec des poules et des pigeons, emblème de la basse-cour, et une autre ayant auprès d'elle une brebis, emblème de la toison. De chaque côté du char, au milieu d'une quantité de guirlandes formées d'épis et de fleurs des champs, on remarquait un grand médaillon portant cette inscription : 25 *années de progrès*. Cette construction était suivie d'une troupe de jeunes hommes à cheval qui, figurant des bêcheurs, des faucheurs et d'autres ouvriers agricoles, chacun portant ses instruments de travail, étaient conduits par de jeunes fermiers en habits de campagne, et montés sur des chevaux de prix.

LE CHAR DE LOUVAIN.

Ce char avait pour objet de caractériser l'industrie de la ville de Louvain, celle des brasseries. Il rappelait dans sa forme générale la cité louvaniste, dont l'antique industrie était représentée par une statue colossale, autour de laquelle on voyait disposés les attributs et les emblèmes des sciences, des lettres, des arts et métiers, du commerce et de l'industrie. Il avait pour couronnement les armoiries de la ville, le lion belge, le lion du Brabant et une série de cartels, reproduisant les emblèmes des nombreuses brasseries de Louvain. Le pourtour en était orné des blasons des sept anciennes familles patriciennes de la cité, qui étaient les Uten Lieminghen, les Van den Calster, les Van Redingen, les Van den Steene, les Verrusalem, les Gielis et les Van Rode

LE CHAR INDUSTRIEL DU HAINAUT.

Cette construction, dont la charpente et même les roues disparaissaient sous des ornements dorés et exécutés avec une grande magnificence, servait à symboliser l'industrie si variée de la province du Hainaut. Sur le devant, était disposée une locomotive, emblème de l'activité qui préside aujourd'hui aux relations industrielles du monde. A l'arrière, s'élevait un haut-fourneau, figure des nombreux établissements métallurgiques que le Hainaut possède. Au centre, on voyait des échantillons des produits divers que fournit cette riche province, des blocs de marbre, des blocs de charbon de terre et des tapis de Tournai, si célèbres par la perfection du travail.

Ce char avait pour escorte un groupe d'ouvriers portant des cartels où étaient inscrits les noms des principaux établissements industriels de la province.

CHAR DU TRAVAIL DE LA VILLE DE LIÉGE.

Symbole des diverses industries par lesquelles cette province se distingue particulièrement, ce char se composait d'une plate-forme supportée par un soubassement en style renaissance. Les côtés étaient ornés de médaillons en grisaille, dont les uns représentaient les divinités fluviales de la province, les autres, des scènes empruntées aux travaux agricoles et industriels. A l'arrière, se trouvait un rocher composé d'un tas de houille, de marbres, de minerais, produits naturels du sol, et surmonté du Perron, emblème des antiques libertés du pays de Liége. A la base de ce rocher, était assise sur une sorte de trône, formé d'une enclume, une figure qui personnifiait l'industrie et tenait d'une main un caducée, avec lequel elle semblait montrer l'avenir, tandis que dans l'autre elle portait un marteau. Autour d'elle étaient disposés des échantillons de tous les produits de l'industrie liégeoise, des canons, des armes de toute espèce, des locomotives, des machines à vapeur. Sur le rocher qui servait de base au Perron, étaient placés une quantité d'objets destinés à représenter l'activité intellectuelle de la province : la belle carte géologique de M. Dumont, une lyre qui rappelait Grétry, une palette qui rappelait les anciens peintres liégeois, des livres qui rappelaient les savants que l'illustre cité de Liége a produits. Enfin, sur le socle même du Perron, on voyait les grandes médailles remportées par la province aux expositions industrielles de Paris et de Londres, et au-dessous de ces médailles, on lisait l'inscription suivante : *Honneur au Roi, protecteur du travail!* A l'avant du char, deux génies ailés et accompagnés des attributs de Cérès et de Pomone, tenaient des cornes d'abondance d'où ils semblaient verser sur la terre les trésors du travail

CHAR DE L'ARMURERIE DE LIÉGE.

Personne n'ignore quel haut degré de perfection cette industrie a atteint dans la ville de Liége. Aussi le char que voici était-il destiné à la symboliser. Il n'avait pas moins de trente pieds de hauteur, et l'arrière figurait une forteresse féodale avec ses fossés, ses ponts-levis, sa herse et ses créneaux, à laquelle étaient appendues des panoplies composées de haches, de massues et d'autres armes dont on se servait au moyen-âge. Le devant représentait un bastion moderne, dont les trois faces étaient couvertes de faisceaux d'armes modernes, et dont la partie centrale portait un canon dirigé vers la forteresse, et entouré de tous les outils nécessaires pour la fabrication des engins de guerre. Enfin, le tout était dominé par le Perron liégeois.

Derrière ces chars marchaient plusieurs chefs de grands établissements industriels de la province, qui avaient tenu à honneur de figurer dans le cortége destiné à la glorification du travail. C'étaient MM. Pastor, directeur du grand établissement de Seraing; Elias, directeur de Sclessin; De Rossius-Orban; Charles Marcellis, constructeur de machines; Capitaine, président de la chambre de commerce de Liége; Paul de Sinçay, directeur de la Vieille-Montagne; Malherbe, le célèbre fabricant d'armes; Koeller, membre de la députation permanente du conseil provincial de Liége; De Cuyper, professeur à l'Université de Liége, et Polain, archiviste, l'un des organisateurs du cortége liégeois. Ils étaient accompagnés d'environ douze cents ouvriers mineurs, armuriers, forgerons, affineurs, verriers, lamineurs, fondeurs, mécaniciens, tisserands de drap, travailleurs de toute espèce, portant chacun les instruments de son activité. Il y avait même une troupe de botteresses avec leurs hottes, dans lesquelles elles portent des fardeaux énormes. En tête de chacun de ces groupes d'ouvriers, il en marchait un qui portait un médaillon où on lisait les noms des divers établissements industriels auxquels ils appartenaient.

CHAR HORTICOLE DE GAND.

On sait que la culture des fleurs est une des plus importantes spécialités de l'industrie gantoise. Ce char l'eût prouvé à ceux qui auraient pu l'ignorer. Il était traîné par douze chevaux parés de guirlandes de fleurs et de feuillage, et conduits par des jardiniers. La plate-forme dont il se composait, était chargée des fleurs et des plantes les plus rares de tous les pays et de tous les climats, et dominée par un superbe palmier. Sur le devant jaillissait une fontaine d'eau vive qui dispensait sa fraîcheur à ce parterre émaillé des produits les plus variés du règne végétal, et complété par trois figures qui représentaient la Flandre, Cérès et Flore.

CHAR DU PRÉSENT.

Toute la partie du cortége que nous venons de voir défiler devant nous, se résumait dans un dernier char, qui en constituait en quelque sorte le bouquet. Au centre de la plate-forme, s'élevait un cul-de-lampe renversé. Le sommet figurait une corbeille de fleurs au milieu de laquelle était assise une femme, image de la Paix, tenant de la main droite une branche d'olivier et appuyant la main gauche sur un cadre dans lequel était enchâssé le portrait du Roi. Entre les arêtes du cul-de-lampe étaient ménagées neuf stalles, dans chacune desquelles on voyait assise une jeune femme, accompagnée des attributs d'une des neuf

provinces du royaume qu'elle servait à figurer. De chaque côté du char se trouvaient disposés deux autres personnages, symbolisant l'Agriculture, l'Industrie, le Commerce et la Navigation. Une troupe de personnages, placée à l'avant, représentait les Sciences, les Lettres et les Arts. A l'arrière, étaient entassés les drapeaux de toutes les nations avec lesquelles la Belgique a des relations de commerce et d'amitié. Enfin, aux deux flancs étaient appliquées d'énormes roues de locomotive, destinées à marquer le progrès que le pays a accompli à l'ombre de la paix.

Pour se faire une idée de ce magnifique cortége, il faut l'avoir vu soi-même, il faut avoir vu d'abord cette résurrection du passé, qui montrait en quelque sorte les personnages les plus célèbres de l'histoire nationale, tous reproduits avec une rigoureuse exactitude de costume, venant saluer le présent, c'est-à-dire l'indépendance de la patrie; — ensuite la brillante représentation de l'activité du pays, figurée par les chars où les emblèmes du travail intellectuel et matériel, parlaient si haut à l'esprit et aux yeux.

Est-il besoin d'ajouter qu'à mesure que le cortége défilait devant le palais, d'où Sa Majesté et la famille royale pouvaient le contempler, l'enthousiasme le plus vif ne cessa de se manifester? Ce fut surtout un spectacle touchant à voir que les groupes d'ouvriers qui accompagnaient les chars. Tous semblaient, en passant sous le balcon du palais, faire comprendre par leurs acclamations réitérées qu'ils savaient, non-seulement que la paix et l'ordre public peuvent seuls assurer le travail et donner de la sécurité au commerce et à l'industrie, mais encore à qui il fallait rendre grâces du maintien de l'ordre et de la paix durant les vingt-cinq premières années de notre indépendance.

Ce fut seulement vers six heures et demie du soir que le cortége termina son parcours.

Mais la troisième journée des fêtes n'était pas finie. Le soir, à huit heures, un concert gala eut lieu dans la salle du théâtre de la Monnaie. Il était presque entièrement formé de pièces composées par des artistes belges, car on y entendit des morceaux de chant de Grétry, de Rossini, de M. Fétis et de M. Busschop, de Bruges; deux ouvertures à grand orchestre écrites pour la circonstance, l'une par M. Hanssens, l'autre par M. Lassen; enfin, plusieurs de nos exécutants les plus renommés, le clarinettiste M. Blaes, le violoncelliste M. Servais, le harpiste M. Godefroid, le violoniste M. Léonard, les chanteurs MM. Cornelis, Goossens, Warnots et Tasson, les cantatrices MM^mes^ Blaes et Léonard, ainsi que MM^lles^ De Aynssa, Mantel et Clymans, tous secondés par l'orchestre du Conservatoire, que conduisait M. Fétis, se firent entendre au milieu des plus vifs applaudissements, dont le Roi daigna à plusieurs reprises donner lui-même l'exemple. Car Sa Majesté et la famille royale assistèrent à une partie de cette soirée musicale, où leur entrée et leur sortie furent saluées par toute l'assistance avec un enthousiasme que trois jours de fêtes continuelles n'avaient pu épuiser.

Sa Majesté et la famille royale ne quittèrent la salle de la Monnaie, à neuf heures et demie, que pour honorer aussi de leur présence la fête charmante organisée, pour le même soir, par la Société du Jardin Zoologique. Ce vaste établissement, brillamment illuminé, était décoré avec un goût extrême, et vingt mille personnes en encombraient l'enceinte, empressées de saluer le Roi. A dix heures moins un quart, Sa Majesté y arriva avec la famille royale et son hôte auguste, S. A. R. le prince George de Saxe. Elle fut reçue par le conseil d'administration de la Société, ayant en tête M. le comte de Liedekerke, accompagné de M. Lebœuf, directeur du jardin, et bientôt elle devint l'objet d'une nouvelle ovation. Après avoir assisté quelque temps à un concert d'harmonie, exécuté par un orchestre composé de quatre musiques militaires que dirigeait M. Bender, Sa Majesté, les princes et les princesses se promenèrent jusque vers dix heures et demie dans les allées du jardin, recueillant partout sur leur passage les acclamations d'une foule enthousiaste.

Pendant ce temps, le moment était venu où allait s'allumer le feu d'artifice destiné à clore les fêtes. Des milliers de personnes obstruaient toutes les avenues de l'endroit fixé pour être le théâtre où devait s'exécuter cette dernière partie du programme, c'est-à-dire l'espace qui se trouve entre le deuxième pont et le rond-point de la rue extérieure de la Loi. Après un prélude de fusées multicolores, le poëme lumineux commença. C'étaient des bombes, qui multipliaient successivement leurs couleurs et leur bruit, des moulins, des chandelles romaines, des flammes du Bengale, des serpenteaux, puis une vaste fontaine de feu, puis

un château gothique d'où jaillissaient des nuées de flammes, d'étincelles, de paillettes d'or et d'argent. Ce manoir de lumière éteint, les fêtes étaient closes.

Cependant si elles étaient closes pour la nation, elles ne l'étaient pas encore tout à fait pour le Corps diplomatique.

S. E. Mgr. le nonce apostolique ayant exprimé, au nom de ce Corps, le désir que les représentants des puissances étrangères accrédités à la cour de Bruxelles, pussent avoir l'honneur de présenter à Sa Majesté leurs hommages et leurs félicitations, à l'occasion du XXVe anniversaire de son inauguration, le Roi avait tenu le 23, à une heure, un cercle diplomatique, auquel assistèrent LL. EE. Mgr. Gonella, nonce apostolique; lord Howard de Walden et Seaford, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande; le marquis Antonini, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi des Deux-Siciles; le comte De Montalto, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi de Sardaigne; le vicomte de Seisal, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi de Portugal; le baron Gericke de Herwynen, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi des Pays-Bas; le baron de Vrints de Treuenfeld, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur d'Autriche; le baron De Seebach, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi de Saxe; le baron de Brockhausen, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi de Prusse; M. Barrot, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur des Français; le baron De Grancy, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. A. R. Mgr. le Grand-Duc de Hesse et au Rhin; le général comte de Westmoreland, envoyé extraordinaire de S. M. la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande; le baron De Bonde, envoyé extraordinaire de S. M. le Roi de Suède et de Norwége; le baron d'Uchtritz, envoyé extraordinaire de S. A. R. Mgr. le duc régnant de Saxe-Meiningen; le baron De Bursian, envoyé extraordinaire de S. A. S. Mgr. le prince régnant de Reuss (branche cadette); le comte de Marogna, ministre résident de S. M. le Roi de Bavière; M. Seibels, ministre résident des États-Unis d'Amérique; M. Sick, ministre résident de S. M. le Roi de Danemarck; M. Sancho, ministre résident de S. M. la Reine d'Espagne; le vicomte De Kerckhove, ministre résident de S. M. le Sultan; M. de Linsingen, ministre résident de S. M. le Roi de Hanovre; M. Carvalho de Moraes, chargé d'affaires du Brésil; M. Negrete, chargé d'affaires du Mexique; le marquis Tanay de Nerli, chargé d'affaires de Toscane, et M. De Grote, chargé d'affaires *ad interim* de Russie. Enfin, le lendemain, 24 juillet, M. le vicomte De Kerckhove présenta en particulier au Roi les félicitations de S. M. le Sultan.

La part que le Corps diplomatique voulut prendre ainsi à la solennité de l'anniversaire que le pays célébrait, montre quelle haute déférence les puissances étrangères professent pour le Souverain qui s'est consacré avec tant de dévouement et de sollicitude au bonheur de la Belgique. En même temps, elle rend témoignage de l'estime qu'elles portent à un État bien jeune encore, mais déjà si solidement assis, parce qu'il s'appuie sur tous les grands principes d'ordre, et qu'il est animé d'un respect profond pour les lois qui le régissent et pour les institutions qui le gouvernent.

Les fêtes nationales étaient donc finies. Mais tous les cœurs en garderont longtemps le souvenir. Car n'ont-elles pas prouvé, par l'élan unanime et spontané dont la journée du 21 juillet et les deux journées suivantes furent témoins, que tous les membres de la famille nationale sont unis dans une pensée commune, que les sentiments de tous sont les sentiments de chacun et que l'esprit de chacun est l'esprit de tous? Aussi nous nous croyons en droit de dire à la Belgique : « Tu peux regarder le passé avec joie, et regarder l'avenir avec confiance. »







CHAR DU LUXEMBOURG OU DE GODEFROID-DE-BOUILLON.

2 JUILLET



[illegible] DE BAUDOUIN-DE CONSTANTINOPLE.



[illegible] DE LA TOISON D'OR

[illegible]



CORTÈGE DE LA TOISON D'OR

envoyé par la ville de Bruges.



CORTÈGE DE LA TOISON D'OR



CHAR DE GAND. — LES COMMUNES AU XVe SIÈCLE.


BRABANT



CHAR D'ANVERS (ALBERT ET ISABELLE).



[illegible] DE NAM[illegible]







CHAR INDUSTRIEL DE LIÉGE.



CHAR DE L'ARMURERIE LIÉGEOISE.



CHAR DES BRASSEURS DE LOUVAIN





… LA PAIX … DE LEOPOLD …

